

# PARMAIN NOTRE VILLE #2

MAGAZINE D'INFORMATIONS

[www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr) - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

FÉVRIER 2021





# SOMMAIRE #2

## Le mot du Maire

### Autour du tapis vert

- Séance du 17 septembre 2020
- Séance du 17 décembre 2020
- Séance du 23 janvier 2021

p.4



### État des finances de la commune

- Des subventions pour concrétiser les projets

p.5

### Urbanisme - Habitat

- Logement social
- Révision du PLU
- Éboulement impasse Guichard

p.7

### Sécurité - Circulation

- Vidéoprotection
- Circulation rue de Parmain : trouver une solution
- Rond-point quai des Saules

p.10

### Travaux

- Travaux en cours
- Voie verte
- Travaux du SIPIA
- Renouvellement des voies ligne H
- Nouveau parking de la gare Parmain/l'Isle-Adam

p.13

### Enfance - Scolaire

- Inscriptions scolaires
- Rentrée scolaire
- Distribution de masques dans les écoles
- Visite de Monsieur le maire à l'accueil de loisirs et à la cantine
- Remise de récompenses aux CM2
- Palissade rue Blanchet
- Visite de Monsieur le maire au collège
- Collège les Coutures
- Cet été à l'accueil de loisirs
- Boîte aux lettres du Père Noël

p.16

### Vie communale

- Marché de Noël
- Colis de Noël
- Hommage à Samuel Paty
- Covid-19
- Accueil des nouveaux Parminoïses
- Rencontre de quartier
- Toussaint 2020
- Commémorations
- Minibus et publicité

p.22

### Commerce et artisanat

p.28

- Relais poste commerçant au Carrefour Contact
- Boutique éphémère
- Marché de plein air
- Samedi gourmand
- Ma place de Noël
- Nouveau à Parmain

### Environnement

p.31

- Samedi 10 octobre, journée de la propreté à Parmain
- Végétalisation de l'espace public : repenser la politique passée
- PNR

### Culturel

p.35

- Le jeu du Lutin fouineur

### Du côté des associations

p.36

- Muay Thai Boxing
- Café associatif « la Cabane »
- Gymnastique volontaire
- AREJ
- La Pépinière du Pré
- CPCLC
- Foot
- Parmain Classic
- Club Parminoïses du Temps des Loisirs

### A propos de...

p.42

- Cyclotourisme
- Fermeture déchetterie - Nouveau badge
- Stop Pub
- Intergénérationnel à Parmain
- Conservatoire de Persan antenne de Parmain

### Etat Civil

p.46

- Permis de construire
- Déclarations préalables

### Tribunes

p.47

### Agenda

p.48



Retrouvez nous sur  
**Facebook**  
Villedeparmain

## Magazine d'informations : Février 2021

Directeur de la publication :  
Loïc Taillanter  
Rédacteur en chef :  
François Kisling  
Responsable de  
communication :  
Sylviane Saumier

Toute correspondance à  
adresser :  
Mairie de Parmain 95620  
Commission Information /  
Communication

Impression - Réalisation EFIC  
Tél. : 03 44 59 31 81  
www.efic2.fr



# EDITO DU MAIRE



2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire, économique et sociale, sans précédent que nous affrontons. Cette crise nous affecte tous, personnellement, intimement, ainsi que ceux qui nous entourent. Elle menace sérieusement notre tissu économique, nos commerçants et artisans, nos entreprises. Elle isole, encore davantage, les plus fragiles d'entre-nous et particulièrement nos aînés.

Plus que jamais, nous devons être mobilisés en consommant localement, en manifestant notre attachement à nos associations et lieux de culture, de sport ; en étant toujours plus attentifs à nos proches, nos voisins, aux personnes isolées et fragiles.

A Parmain, nos services municipaux sont pleinement mobilisés depuis le premier jour de la crise pour vous servir et vous accompagner dans cette épreuve, aux côtés de tous les professionnels, publics ou privés.

Le cadre de vie de notre ville est notre bien commun. En tant que Maire de Parmain, mon rôle est avant tout de protéger tout ce qui fait l'identité de PARMAIN. Une ville c'est une construction : nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

Nous voulons un environnement durable, équilibré et responsable, ce qui nous conduira à réviser, dans les prochaines semaines, le Plan Local d'Urbanisme.

Une politique de logement efficace, c'est une politique qui favorise la mixité sociale et qui tient pleinement compte de la réalité et de la diversité de nos territoires, notamment patrimoniale et environnementale de PARMAIN, ce que ne font ni la loi SRU, ni la loi Duflot. La loi Duflot et ses 25% de logements sociaux sur le territoire de la Commune repose sur une arithmétique insensée et inapplicable. Il faut absolument revoir cette loi conçue en dépit des réalités locales. Ces lois conduisent en effet à enlaidir et détériorer notre cadre de vie sous prétexte d'un besoin de logements.

Le montant des amendes résultant de ces lois représente une part importante du budget de Parmain et même si le plan triennal de la précédente mandature a été réalisé, il n'en demeure pas moins que compte tenu des recours contentieux, les programmes immobiliers ne sortent pas et que les amendes courent car elles sont calculées sur les logements réels manquants.

Or, la situation financière de notre commune est actuellement très critique et ce n'est certainement pas la crise sanitaire qui va arranger la situation. Nous sommes obligés de vivre « à crédit » en attendant les recettes budgétaires de la vente des terrains du secteur du Bois Gannetin. Cette situation s'explique principalement par les recours systématiques engagés par une seule et même association contre les projets de la commune, ce qui prive notre collectivité en 2020, provisoirement mais jusqu'à ce que les recours soient purgés par la justice, de 84% de nos ressources d'investissement.

Ces obstacles, préjudiciables à l'intérêt commun des Parminois, ne nous arrêteront pas. Ils sont pour mon équipe et moi-même une occasion de rebondir et de nous adapter en permanence.

Nous allons, en outre, poursuivre nos engagements envers vous : en 2021, l'enfance, la sécurité, le soutien à la vie associative, sportive, culturelle mais également le soutien aux jeunes et aux familles resteront notre priorité.

Pour cette nouvelle année, je souhaite à chacun d'entre vous, au-delà de la fin de cette crise que nous attendons tous, le retour de l'espérance et des joies partagées.

Soyons tous mobilisés et attentifs à ceux qui nous entourent. Prenez soin de vous.

Au plaisir de vous rencontrer.

Loïc TAILLANTER



## AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des comptes-rendus des séances :

### - Séance du 17 septembre 2020 -

Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21. Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2020.

- 1) Modification au règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 17 juillet 2020.
- 2) Indemnité du maire et des adjoints – annule et remplace la délibération n°2020/42 du 17 juillet 2020.
- 3) Attribution du marché de chauffage des bâtiments communaux.
- 4) Lancement de la procédure du marché de la restauration scolaire et autorisation de signature.
- 5) Demande de subvention de l'association des commerçants de Parmain – année 2020.
- 6) Modification du tableau des effectifs 2020.
- 7) Création de postes de vacataires – mandat 2020/2026.

### - Séance du 17 décembre 2020 -

Monsieur le maire propose avant de débiter la séance, une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, assassiné le 16 octobre 2020.

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2020.

Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Avis sur le transfert de la compétence PLU à la CCVO3F.
- 2) Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – Délibération 2020-57.

3) Demande de subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire école Maurice Genevoix élémentaire – Délibération 2020-58.

4) Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour l'aide à l'acquisition d'un véhicule de police municipale – Délibération 2020-59.

5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour l'aide à l'acquisition d'un véhicule de police municipale – Délibération 2020-60.

6) Décision modificative n°2 – Délibération 2020-61.

7) Ouverture de crédits d'investissement 2021 – Délibération 2020-62.

8) Création de postes de vacataires pour l'animation sportive et la surveillance des études – Délibération 2020-63.

9) Promesse de vente des parcelles AC 394, 395 et 397 sises 129 rue du Maréchal Foch à la Société 1001 VIES HABITAT – Délibération 2020-64.

10) Convention d'attribution de subvention à la Société 1001 VIES HABITAT – programme de 12 LLS au 129 rue du Maréchal Foch – Délibération 2020-65.

11) Convention d'assistance juridique et de gestion du contentieux – Délibération 2020-66

12) Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux au CPCLC – Délibération 2020-67.

13) Approbation des rapports des syndicats de l'assainissement (SIPIA), de l'eau potable (SIAEP) et de la piscine (SIPIAP).

14) Débat de politique générale  
En raison du couvre-feu à 20 heures, cette question est reportée lors d'un prochain conseil municipal.

### - Séance du 17 septembre 2020 -

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020. Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22.

- 1) Débat de politique générale.
- 2) Marché hebdomadaire alimentaire – tarif et règlement du marché.
- 3) Redevance d'occupation du domaine public.
- 4) Poursuite des réponses aux questions de l'opposition du conseil municipal du 17 décembre 2020.

Le texte complet des comptes-rendus du Conseil municipal est consultable sur le site de la commune : [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)



## PARMAIN - ÉTAT DES FINANCES DE LA COMMUNE

La situation des finances de notre commune est critique.

Elle est historiquement handicapée par la faiblesse des revenus provenant des entreprises et des commerces, dont le nombre et l'importance ont progressivement diminué pendant les 50 dernières années alors que le nombre d'habitants doublait.

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle instituée en 1975 et lui a substitué à compter du 1er janvier 2011, un panier de recettes et de dotations au bénéfice des collectivités locales.

La taxe professionnelle a notamment été remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET) constituée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). La CVAE due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un certain chiffre d'affaires est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite. La CFE, basée sur les biens soumis à la taxe foncière est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Les communes ont perdu le bénéfice de la taxe professionnelle, mais ont reçu en compensation la part départementale de la taxe d'habitation.

A l'époque, pour être neutre, cette opération était accompagnée d'une régularisation en plus ou en moins selon que la taxe d'habitation cédée est inférieure ou supérieure à l'ancienne taxe professionnelle ; dans le cas de Parmain la faiblesse de la taxe professionnelle a conduit à réduire le bénéfice de la taxe d'habitation de 618 000 € par an, valeur figée et qui continue de s'appliquer sans tenir compte des évolutions de la nouvelle CVAE, ni de celles des bases sur laquelle s'applique la taxe d'habitation, ni surtout de l'évolution des besoins de la commune et de ses habitants.

**L'État a progressivement « garroté » les communes en figeant la valeur des taxes introduites en 2011 et des régularisations correspondantes :**

- la compensation de la taxe professionnelle (FNGIR) est fixe en valeur ;

- le taux de la correction liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est figé ; la commune recevra le produit de la taxe foncière (part communale plus part départementale) affecté d'un coefficient calculé sur la base de 2019 ; ce coefficient est fixe, et les ressources communales évolueront donc en fonction de l'évolution du foncier bâti et des taux de taxe communale qu'elle décide et du taux de taxe départementale que décide le département.

Étranglées entre des ressources figées et des besoins croissants du fait de l'augmentation de la population, des besoins sociaux, sécuritaires et réglementaires, les communes sont obligées de rechercher des subventions. Ce faisant, elles orientent leurs investissements dans les domaines rendus prioritaires par l'État et non plus seulement en fonction de leurs propres priorités.

Malheureusement, cette perte d'indépendance s'accompagne d'un supplément de bureaucratie – les demandes sont complexes, la même opération est subventionnée par plusieurs organismes - et d'un accroissement significatif des délais de décision et de réalisation : l'octroi des subventions doit être préalable à tout engagement.

Cette situation nous a amenés à réduire au maximum nos dépenses au second semestre 2020.

Au 2<sup>d</sup> semestre 2020, la vente de l'immeuble du 71 rue Foch pour 459 000 € a permis de financer l'acquisition du 4 rue Guichard pour 166 000 € et des parcelles permettant de prolonger la piste cyclable pour 225 400 € ; le solde est venu soulager notre trésorerie.

Ces dernières années, la municipalité a procédé à d'importants investissements, essentiellement financés par l'emprunt. Il s'agit principalement :

- de la maison médicale des Pommiers, inaugurée l'an dernier et qui permet de sécuriser ce service essentiel pour les habitants de notre commune ; au global le coût représente 2,3 millions d'euros ;
- de l'achat de biens immobiliers en vue de rattraper en partie le retard considérable pris par la commune dans la construction de logements sociaux ; ce retard coûte actuellement de lourdes pénalités.

**En dehors d'un crédit de trésorerie de 750 000 €, l'endettement actuel est composé :**

- pour 1 million d'euros de prêts relais consentis en l'attente de vente de certains actifs ; les ventes n'ayant pas pu se faire en 2020, les prêts relais ont été prolongés jusqu'en novembre 2021 ;

- pour 4,4 millions d'euros de prêts bancaires à 15 ou 20 ans ; le remboursement annuel est de 341 493 € en 2021, soit près de la moitié des ressources prélevées par la commune sur le budget de fonctionnement en 2020 ; ce qu'il nous reste ne nous permet pas de réaliser les investissements indispensables pour maintenir nos routes et nos constructions sans vendre les biens immobiliers actuellement bloqués.

Cette situation est malheureusement liée aux actions contentieuses systématiques entreprises contre les projets de cession du patrimoine constitué en vue de réaliser les logements sociaux. Un véritable tir de barrage dramatiquement préjudiciable aux finances de la commune.

Ces contentieux bloquent actuellement plus de 4,2 millions d'euros de ressources financières.



## PARMAIN – ÉTAT DES FINANCES DE LA COMMUNE

En fonction de l'issue de ces contentieux, il faut nous préparer à :

- réduire au maximum nos frais de fonctionnement, en particulier à l'occasion de la renégociation des marchés comme nous l'avons fait pour les marchés du chauffage des bâtiments communaux et de la restauration scolaire sans pour autant renoncer à la qualité ;
- rechercher toutes les occasions de bénéficier de subventions en particulier en inscrivant nos investissements dans les objectifs prioritaires de la nation comme le plan France Relance doté de 100 milliards d'euros, ou les investissements en faveur de l'écologie et des économies d'énergie ;
- dynamiser nos commerces, en entreprenant actions de promotion et de sécurisation ;
- mettre en place une augmentation des recettes de la commune (redevances d'occupation du domaine public, tarifs de salles de location, tarifs de certaines prestations...)
- souscrire des prêts relais basés sur la valeur d'actif des propriétés du Bois Gannetin et rue du Maréchal Foch en l'attente des cessions correspondantes.

Les pratiques bancaires en matière de restructuration des dettes communales ne sont pas encadrées par la loi Scrivener, qui permet aux particuliers de restructurer leur endettement en limitant les pénalités à six mois d'intérêt et 3% du capital restant dû. En pratique, l'application de cette loi a été étendue aux entreprises, mais elle n'est pas applicable aux collectivités locales.

Michel Armand  
Conseiller municipal  
réfèrent finances



## DES SUBVENTIONS POUR CONCRÉTISER LES PROJETS

Une ville dispose de plusieurs types de recettes en propre : fiscalité, emprunts, produits des domaines... Cependant ces ressources habituelles diminuent (dotations de l'État en baisse, modification de la fiscalité) alors que les dépenses de fonctionnement, pour ne considérer que celles-là, sont croissantes.

Parmain doit donc s'ouvrir à la recherche de modes de financements complémentaires : **Les subventions.**

Il s'agit d'un enjeu majeur pour toutes les collectivités.

Différentes collectivités proposent ces aides aux financements : État, Région, Conseil départemental, PNR... Si les subventions des différentes sources peuvent être cumulées, en revanche, les subventions permettent de financer au maximum 80% des opérations, ce qui représente un impact important pour le budget de la commune. L'ambition de la nouvelle équipe municipale dans le cadre de la rigueur budgétaire et de son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale tout en mettant en œuvre le projet pour lequel elle a été élue est de systématiquement rechercher et mobiliser ces dispositifs d'aide à l'investissement.

Notre plan d'action se décline en tenant compte de contraintes temporelles incompressibles liées aux différents types de projets à financer :

- Étude, concertation, devis, autorisations.
- Délais administratifs de traitement de nos dossiers par les opérateurs.

Nous optimisons nos dossiers face à ces contraintes en nous appuyant sur l'ingénierie territoriale mise à disposition par les différents interlocuteurs : Préfecture, Région, Département, PNR.

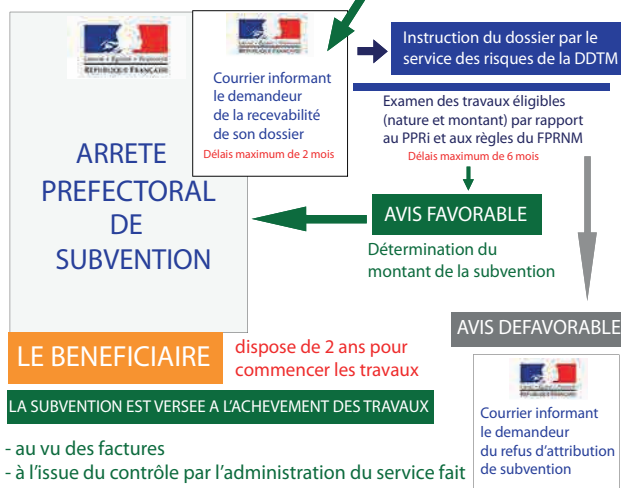
Nous identifions les personnes relais et développons les relations. Nous ciblons les aides. Cette démarche volontariste et ambitieuse intègre la règle de sincérité budgétaire et une politique d'achat transparente tout en veillant à L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

L'ensemble des élus ainsi que les agents de la municipalité sont mobilisés dans cet élan, certes technique, mais majeur pour Parmain !

Béatrice Belabbas  
Conseillère municipale  
réfèrente subventions

### PROCEDURE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

DEPOT DU DOSSIER A LA DDTM





## URBANISME - HABITAT

### HABITAT

#### OBTENIR UN LOGEMENT SOCIAL : DEUX CONDITIONS

La principale condition légale d'éligibilité au logement social est une condition de ressources. Le revenu du ménage demandeur doit être inférieur à un montant déterminé par la réglementation. Le revenu d'activité pris en considération par l'administration est le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant l'attribution.

La seconde condition est d'être majeur et français ou résident légal en France.

#### QUEL TYPE DE LOGEMENT SOCIAL POUR QUELS DEMANDEURS ?

Les logements sociaux ne sont pas uniquement réservés à la tranche de la population la plus défavorisée. Il existe plusieurs catégories de logements sociaux dont l'attribution varie suivant la situation individuelle des demandeurs :

**Les PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.

**Les PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.

**Les PLS** (Prêt Locatif Social) et les **PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires mais pas suffisamment pour accéder au locatif privé.

Les plafonds actualisés de ressources à respecter pour l'attribution d'un logement locatif social est consultable en mairie ou sur Internet (<http://www.service-public.fr>).

1 personne : T1 au T2 maximum

2 personnes : T1 au T3 maximum

3 personnes : T2 au T4 maximum

4 personnes : T3 au T5 maximum

#### À QUI S'ADRESSER POUR DEMANDER UN LOGEMENT HLM ?

Toute personne souhaitant obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier, téléchargeable sur le site du service public : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R149.xhtml>.

Le dossier complet doit être déposé auprès d'un organisme HLM, à la mairie ou en préfecture.

Des associations peuvent vous aider dans vos démarches telle que l'Union Sociale pour l'Habitat (<http://www.union-habitat.org/>) ou l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement ([www.anil.org](http://www.anil.org)).

-> Attention la demande est à renouveler chaque année.

La mairie de Parmain s'engage auprès de ses administrés afin d'accompagner au mieux l'accession au logement. La ville fait appel à tous les mécanismes, CCAS, bailleurs, services sociaux, Caisse d'Allocations Familiales et associations pour permettre aux Parminois de régler des situations sociales parfois très délicates dans lesquelles ils peuvent se trouver.

L'engagement de la commune va au-delà : après la réalisation d'un premier appartement d'urgence de type F2 déjà aménagé et utilisé à plusieurs reprises, l'aménagement d'un second est en cours de finalisation. Il permettra en cas de nécessité d'accueillir une famille parminoise avec trois enfants.

La durée des contrats de location est fixée de 1 mois à 6 mois maximum et le montant du loyer est calculé sur les ressources de la famille hébergée. Ce dispositif a déjà permis de soulager plusieurs Parminois(es) le temps de se retourner pour trouver sereinement une solution durable.



Appartement d'urgence rue Guichard







Le programme « Passiflores » situé au 5 bis rue Raymond Poincaré devrait être livré au printemps: 9 appartements en accession à la propriété et 15 appartements en « locatif social » répartis en douze T3 et trois T4. L'attribution de ces derniers devrait avoir lieu après agrément de la Préfecture, c'est-à-dire d'ici l'été.

### LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En l'an 2000, la loi SRU est venue créer l'obligation pour les communes d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme et de construire 20% de logements sociaux ; taux porté à 25% quelques années plus tard.



Le premier objectif de la loi SRU est de favoriser la mixité sociale en répartissant de façon plus équilibrée les logements sociaux en France. Le second est de permettre à l'ensemble des ménages dont les revenus sont modestes de disposer d'un logement. Le taux de logements sociaux prévu par l'article 55 de la loi SRU, se calcule par rapport au total des résidences principales du territoire.

L'État a mis en place des plans triennaux en nous imposant un nombre de logements à construire par tranche de trois ans et cela jusqu'en 2025. Nous travaillons pour aboutir à ce qui nous est imposé tout en gardant la maîtrise des projets.

### Réviser le PLU de Parmain n'est pas une mince affaire en raison de particularités à prendre en compte :

1. Le territoire communal, tout en longueur, s'étend sur environ 6,5 kilomètres du Nord au Sud mais ne dépasse pas 2 kilomètres en largeur. Il occupe 920 hectares (9,2 km<sup>2</sup>) à cheval entre la vallée de l'Oise à l'Est et le plateau du Vexin à l'Ouest. Cette caractéristique explique la forte dénivellation observée entre le point le plus bas (24 mètres) et le plus élevé de la commune (146 mètres).

2. Entièrement situé dans le Parc Naturel Régional du Vexin, le territoire est soumis à une charte qui concrétise son projet de protection et de développement.





Cette charte a pour but de préserver des espaces verts ou boisés sur l'ensemble du territoire et de participer à la sauvegarde de notre belle région. Néanmoins cette situation privilégiée au sein du parc naturel est difficile à concilier avec les obligations imposées par la loi SRU.

A cela s'ajoutent de nouvelles considérations telles que l'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes. C'est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le Gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

Demain, une fois les zones urbaines sur-densifiées, viendront peut-être de nouvelles règles de décongestion destinées à gérer la contagion et le confinement urbain face aux crises sanitaires...

Malgré la situation très particulière de notre ville, et les aspirations écologiques et sanitaires de l'État, les Pouvoirs Publics ont, jusqu'ici, maintenu ce taux à 25% pour Parmain. Chaque nouvelle résidence principale (propriété ou location) génère une modification du nombre d'habitations, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de nouveaux logements sociaux à construire.

Lorsqu'on construit X nouveaux logements sociaux, ces nouveaux logements engendrent eux-mêmes un autre besoin Y égal à 25 % de X ; ce supplément engendre à son tour un nouveau besoin de 25 % de X + Y ; et ainsi de suite, jusqu'au dernier ajout voisin de zéro.

Ce système est extravagant. C'est la raison pour laquelle on doit s'opposer à tout nouveau programme non maîtrisé et à ceux susceptibles de détruire la richesse du patrimoine communal. Certes ce patrimoine est essentiellement privé, mais c'est bien grâce à lui que tant de Parminoïses sont restés ou sont venus vivre à Parmain.

Les promoteurs peu scrupuleux de notre environnement et de notre qualité de vie savent soumettre les Parminoïses à la tentation. Ils introduisent de ce fait une spéculation foncière qui les conduit à une densification intense de leurs projets afin de rentabiliser l'investissement foncier consenti. Parmain doit résister aux projets portés par de grands groupes à la recherche de gains conséquents et susceptibles de diviser ses habitants. Notre ville ne peut accueillir que des projets aux dimensions raisonnables et tolérables pour notre cadre de vie.

Quoi qu'il en soit, la notion d'équité doit revenir sur Parmain, chaque Parminoïse ayant droit à un cadre de vie vert ou arboré. Les futurs projets de construction auront des ambitions de grandeur modérée et seront disséminés au maximum sur le territoire de la commune.

Chaque quartier devant participer à cet effort, la révision du PLU va s'engager avec pour objectif d'aboutir à un équilibre du bâti et de la population de la ville. Cela s'appelle l'équité.

Monsieur le maire a rejoint le collectif des maires du Val-d'Oise engagés pour la révision du taux de 25%. Le but est de faire évoluer l'article 55 et de revenir au taux de 20 % instauré à l'origine par le législateur. Pour autant, beaucoup reste à accomplir puisqu'avec les projets engagés par l'ancienne municipalité, la ville n'en sera qu'à un peu moins de 13 %.

*Nadine Calves,  
Adjointe au maire  
Urbanisme - Patrimoine et habitat*

## ÉBOULEMENT IMPASSE GUICHARD



Le 3 novembre dernier, le pignon de la maison qui doit être détruite impasse Guichard s'est effondré. Cette maison appartient au promoteur ERIGERE maître d'œuvre du projet « Hêtre Pourpre ».

Cet éboulement a rendu l'impasse Guichard impraticable tant aux piétons qu'à tout type de véhicule et a nécessité la prise d'un arrêté prohibant le stationnement et la circulation dans l'impasse.

Dès le 4 novembre, le Tribunal Administratif a été saisi par la municipalité aux fins de faire désigner un expert. Cette procédure est obligatoire avant la prise d'un arrêté de péril par la commune. Tout cela devant précéder la destruction de l'édifice en question par son propriétaire.

En attendant, l'accès du parking pour les habitants de la résidence « la Ruche » se fera par la sortie, le sens interdit étant temporairement désactivé. Cette issue sera donc provisoirement utilisée dans les deux sens, nous vous invitons donc en conséquence à la plus grande prudence lors de son utilisation.

Pour accéder au parking de la résidence « La Ruche » en venant de la place Clemenceau, il faut impérativement emprunter la rue Guichard, une partie de la rue du Maréchal Foch, une partie de la rue de l'Abreuvoir et enfin la rue Blanchet dans le sens du flux circulaire.

*Nadine Calves,  
Adjointe au maire  
Urbanisme - Patrimoine et habitat*



# VIDÉOPROTECTION

Le déploiement des 25 caméras de vidéoprotection sur le territoire de la commune a débuté. De dernière génération, elles sont reliées à la fibre "noire" (fibre optique sécurisée), et implantées sur le domaine public (rues, bâtiments communaux, écoles, carrefours, parking commercial, etc...). Elles permettront d'assurer une vidéoprotection efficiente.



Une deuxième phase de déploiement est prévue au cours de l'année, voire en 2022, sur l'initiative de la CCVO3F, maître d'œuvre financier de l'opération.

Ce développement, va rendre nécessaire dans les mois qui viennent l'aménagement d'un Centre de Supervision Urbain (CSU). Cette installation technique (écrans moniteurs et pupitre de commande) doit trouver sa place dans un local répondant à certaines caractéristiques :

- une superficie minimale ;
- des ouvertures protégées ;
- un accès contrôlé et limité.

Il n'est pas possible d'aménager une telle installation dans les locaux actuels de la police municipale, rue Guichard. Avant même toute idée d'implantation d'un CSU, ils sont déjà par trop exigus et ne permettent pas, en conséquence, de se conformer aux caractéristiques voulues.

Parallèlement, la Poste a définitivement quitté le rez-de-chaussée du bâtiment qu'elle occupait encore début 2020 à côté de la mairie. Cette surface présente la particularité d'être équipée de moyen anti-intrusion (grilles, blindage). La surface libérée et les équipements laissés par la Poste permettent d'envisager non seulement l'installation du CSU, mais également le transfert du poste de police actuellement situé rue Guichard. L'importance de la nouvelle surface permet également d'en réserver une partie (indépendante de la partie police municipale) utile aux services de notre commune.

Des aménagements intérieurs dans l'ancienne poste seront nécessaires mais réalisés pour l'essentiel par les services techniques de la ville en plusieurs phases afin de limiter les coûts au maximum.

## LA VIDÉOPROTECTION ET LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

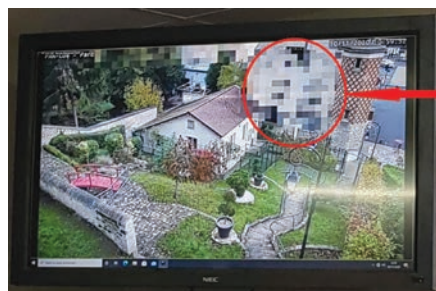
La vidéoprotection, a pour objectif principal la sécurité des biens et personnes dans un souci de prévention, voire de répression de faits délictueux commis dans des espaces publics (rues, parcs communaux, carrefours de routes, etc...).

Cette technologie est encadrée strictement par la loi et des règlements (notamment l'article L.251-2 du Code de sécurité intérieure). Elle est, en outre, soumise à une autorisation préfectorale.

La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et la commission départementale de vidéoprotection territorialement compétente (au sein de laquelle siège un maire) se partagent la mission de contrôle.

Lorsque la commission départementale ou la CNIL propose au Préfet la suspension ou la suppression d'un dispositif de vidéoprotection utilisé de manière non conforme à la réglementation, le préfet informe le maire de la commune dans laquelle ce système est installé, en application de l'article L. 253-1 et L. 253-2 du CSI.

## LA VIDÉOPROTECTION ET LA VIE PRIVÉE



**Floutage automatique des parties privées**

En France, le régime de vidéoprotection respecte strictement la vie privée des administrés. Ainsi, les images des caméras, installées par la Commune, sont techniquement "floutées" sur les fenêtres des habitations et ne permettent pas de voir l'intérieur des dites habitations.

## LES PERSONNES HABILITÉES À VISIONNER LES IMAGES

Il s'agit du maire, du 1er adjoint au maire, de l'adjoint au maire en charge de la sécurité, du chef de la police municipale, et des personnes ayant reçu une formation spécifique.

Toutes les images de la commune seront enregistrées et centralisées dans le centre de supervision urbain (CSU), installé au siège de la police municipale de Parmain.



Les images des 25 caméras installées à Parmain seront stockées 15 jours et supprimées au-delà. Un accès permanent sera accordé au maire et à la Gendarmerie nationale (personnel accrédité).

Les services de police nationale et gendarmerie nationale peuvent accéder aux images sur réquisition formelle, dès lors qu'une procédure judiciaire est ouverte en vue d'utiliser les images comme preuves.

## LA VIDÉOPROTECTION ET L'ADMINISTRÉ



Les personnes filmées dans un espace public doivent en être informées, au moyen de panneaux affichés en permanence, de façon visible, dans les lieux concernés, et doivent être compréhensibles par tous les publics. Ils doivent à minima comporter, un pictogramme représentant une caméra qui indique que le lieu est placé sous vidéoprotection. Pour Parmain, la société SPIE, en charge du déploiement des 25 caméras, installera 8 nouveaux panneaux (ville placée sous régime de vidéoprotection) au côté des panneaux des entrées/sorties de la commune. Le fait de disposer ces panneaux aux entrées laisse supposer que tout le territoire de la commune est concerné par la vidéoprotection.

Par ailleurs, un administré peut demander à visionner des images en provenance des caméras, mais uniquement le concernant (lieu et date précis), sur requête au maire.

En droit, si un dispositif de vidéoprotection ne respecte pas ces règles, le service des plaintes de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés peut être saisi par un administré.

La CNIL a en effet la faculté de s'assurer que les systèmes de vidéoprotection sont mis en œuvre conformément au cadre légal applicable. Elle peut procéder à des contrôles.

**Vidéosurveillance** : les particuliers peuvent installer des caméras à leur domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles lorsqu'ils sont limités à la sphère strictement privée. Dans tous les cas, ils doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants. Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Alain Prissette  
Adjoint au maire  
Sécurité, police municipale et circulation

## CIRCULATION RUE DE PARMAIN : TROUVER UNE SOLUTION



La circulation de la rue de Parmain (hameau de la Naze) est depuis longtemps un problème pour ses riverains. Ils se sont d'ailleurs constitués en association (loi de 1901) « Association des riverains de la rue de Parmain » (ARRP) regroupant des habitants de Parmain et de Valmondois (cette rue étant partagée entre les deux communes, tout comme le chemin des Vallées).

Une large concertation a eu lieu durant des mois (édiles, association, voisinage, ...) avec, en point d'orgue, une réunion le **23 décembre dernier** en mairie de Parmain, entre les trois maires concernés (Valmondois, Nesles-la-Vallée et Parmain), les adjoints à la circulation, l'urbanisme, la voirie, les directeurs techniques des communes et des représentants de l'ARPP.

Au terme d'une longue réflexion et malgré plusieurs avis divergents (même si la commission à la sécurité et circulation de la mairie de Parmain s'était prononcée pour le sens interdit dans les deux sens) le maire de Parmain a décidé, **pour une période probatoire de trois mois**, de prendre un arrêté de **sens interdit sauf riverains et services**, dans les deux sens de circulation.

La volonté n'est pas de "privatiser" cette voie, mais de la rendre à sa vocation première (rue C3 dite communale, à l'origine même vicinale) et non plus comme une route départementale par son trafic journalier ! En effet, un comptage, dans le cadre d'une étude commandée sous l'ancienne mandature à l'automne 2019, a établi un trafic journalier de 1097 véhicules, avec des poids lourds (alors qu'ils y sont interdits de circulation). De plus, un changement d'habitants au fil des ans s'est produit, avec l'emménagement de familles avec des enfants en bas âge. Or, compte-tenu de son étroitesse, cette rue ne possède aucun trottoir, seulement un bas-côté, "fil d'eau", d'où le danger pour les piétons d'être renversés. Dans les faits, cette voie est devenue un itinéraire de délestage aux heures de pointe pour les automobilistes circulant en direction d'Osny, Cergy... L'arrêté pris par la municipalité devrait permettre d'influer sur les algorithmes des systèmes de géolocalisation et déboucher sur un "déréférencement" de l'itinéraire dans WAZE et autres !

Après la période de trois mois, un bilan sera fait pour pérenniser (ou non) cette mesure d'interdiction mise en œuvre à compter du 1er février 2021.

**Il est à souligner que le maire de Valmondois s'est finalement aligné sur la position du maire de Parmain**, constatant qu'il y avait bien un vrai problème de sécurisation de cette chaussée. Il a été amené à prendre un arrêté instituant un "sens interdit sauf riverains de la Naze et services" à l'intersection de la rue principale de Valmondois (RD 151) et de la rue Léon Bernard, débouchant sur la rue de Parmain.

Alain Prissette  
Adjoint au maire  
Sécurité, police municipale et circulation





### ROND-POINT QUAI DES SAULES

Les travaux effectués par l'entreprise Colas pour le compte du SIAPIA ont conduit des engins de chantier et des poids lourds à emprunter régulièrement le rond-point situé entre les avenues de l'Oise et de Paris et le quai des Saules, le passage rue de l'Abreuvoir étant impossible en raison du pont ferroviaire surbaissé.

A cette occasion, il nous a été donné de constater que le rond-point situé entre les trois artères était une nouvelle fois endommagé (bordures cimentées déchaussées, marques de pneus sur la partie végétalisée, plantations écrasées).

**Hors travaux du quai des Saules, ce rond-point, que la proximité de la berge empêche de centrer à la convergence géométrique précise des trois voies, présente plusieurs inconvénients :**

- son rayon est insuffisant pour permettre un braquage aisé des poids-lourds effectuant la collecte des ordures ménagères ou des livraisons dans le quartier du Val-d'Oise. Poids-lourds contraints soit de monter sur les bordures intérieures du rond-point, soit sur les bordures extérieures (trottoirs) ;
- son excentration a pour conséquence de donner à l'axe quai des Saules / avenue de l'Oise l'aspect d'une ligne droite ; ce qui conduit certains automobilistes à circuler en contresens du giratoire à des vitesses élevées.

Remises en état multiples, fleurissement endommagé et danger pour la circulation ont fini de nous convaincre que la suppression du rond-point en question était non seulement indispensable en matière de sécurité routière mais également de nature à économiser les ressources financières de la ville.

Les services techniques de la mairie ont démonté les parties fixes et ont récupéré les plantations lorsque cela était possible. La société Colas a réalisé l'enrobé dans le

cadre de la remise en état du chantier SIAPIA. Chacune des artères est désormais équipée de signalisations verticales et horizontales afin de marquer un « stop » avant de s'engager sur le carrefour. La sécurité repose désormais sur la discipline des conducteurs et... quelques contrôles inopinés ...

La suppression du rond-point a donc engendré un coût minimum, limité aux fournitures de la signalisation verticale et horizontale. Une solution de fleurissement harmonisé du carrefour par jardinière sera mise en place à terme.

En outre, la vitesse de circulation sur le quai des Saules va être désormais limitée à 30 km/h une fois que le revêtement de la chaussée sera refait. La police municipale effectuera des contrôles de vitesse, à la demande du maire.

*Alain Prissette  
Adjoint au maire  
Sécurité, police municipale et circulation*





## TRAVAUX EN COURS :



### TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'EAUX USÉES. (QUARTIER DU VAL-D'OISE)

Le SIPIA va procéder aux travaux d'assainissement ayant pour objet l'implantation de boîtes de branchement eaux usées sous trottoir en limite des domaines privé/public. Ces branchements (au nombre de 150) sont indispensables à l'exploitation des réseaux d'eaux

usées surtout quand les riverains connaissent des problèmes de bouchons chez eux. Les regards intermédiaires permettront facilement l'intervention depuis le domaine public, sans que l'accès aux propriétés privées soit nécessaire.

La fin des travaux est prévue début mai.

*Valérie Michel  
Adjointe au maire  
Travaux urbains - Voirie*

## VOIE VERTE

La voie verte se prolonge : la partie reliant l'allée des Peupliers à la rue du Val-d'Oise est désormais ouverte depuis quelques semaines.

Le passage bitumé situé entre l'allée des Peupliers (au niveau de la rue Paul Ferry) et la voie verte, vestige des travaux effectués sur la ligne H sera conservé. Des plots sont installés afin d'empêcher les voitures d'accéder à la voie verte.

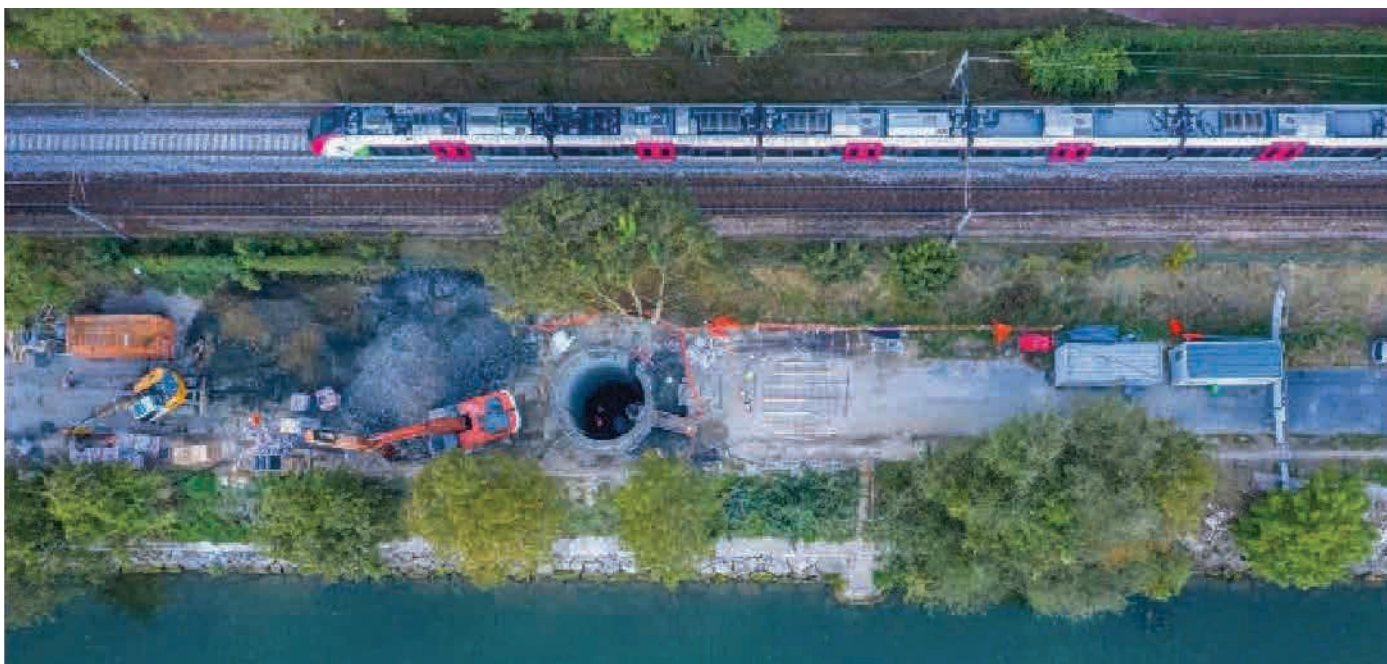
**La rue de la Paix**, toujours en sens unique de circulation, a désormais un accès direct vers l'allée des Peupliers depuis **vendredi 4 décembre**.

A la demande de nombreux Parminois, cette mesure décidée par Monsieur le maire, a pour finalité de fluidifier le trafic, notamment le matin, avec les parents emmenant leurs enfants, d'une part au collège des Coutures et d'autre part à l'école Maurice Genevoix ; la circulation entre la rue du Val-d'Oise et la rue du Général de Gaulle devrait être ainsi allégée !



*Valérie Michel  
Adjointe au maire  
Travaux urbains - Voirie*





Puit côté Parmain

## TRAVAUX DU SIPIA

Le Syndicat Intercommunal de Parmain l'Isle-Adam gère les réseaux d'eaux usées unitaires et leur traitement. La vétusté des siphons existants, qui traversent l'Oise pour rejoindre l'usine de traitement située à l'Isle-Adam a nécessité la réalisation d'un tunnelier de 1,20 m de diamètre entre les 2 rives de l'Oise sur 90 m de longueur, situé à 14 m de profondeur pour anticiper la mise au grand gabarit de cette voie navigable.

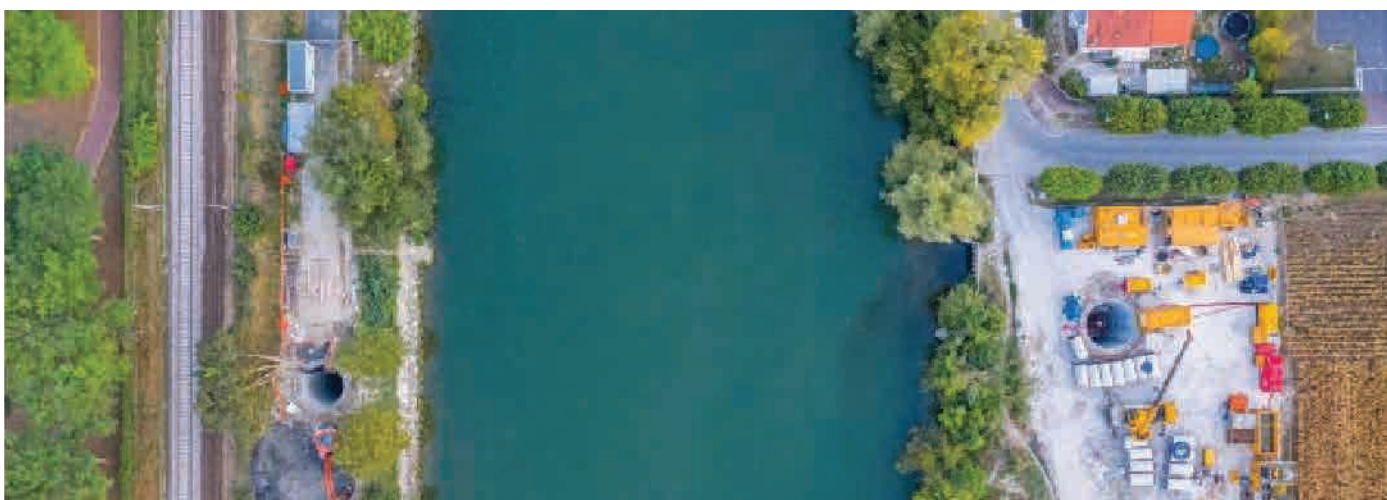
La réalisation de cet ouvrage très conséquent a nécessité la création de 2 puits de 6 m de diamètre,

de part et d'autre de l'Oise. Il a rendu obligatoire la fermeture du quai des Saules pour mettre en sécurité usagers et salariés.

Les travaux terminés début février ont été fortement retardés par la pandémie actuelle.

Les eaux potables, qui arrivent de la station de pompage de l'Isle-Adam, remontant jusqu'au château d'eau de Parmain transitent également par ce tunnel.

*Michel Armand  
Conseiller municipal  
Président du SIPIA*



Côté Parmain

Côté L'isle-Adam



## RENOUVELLEMENT DES VOIES LIGNE H



Mission accomplie pour la SNCF : Les travaux de rénovation des voies de chemin de fer de la ligne H sur la Commune de Parmain sont achevés depuis la fin décembre 2020.

Par un courrier en date du 22 décembre 2020, la SNCF a tenu à remercier la commune de Parmain de toute son aide pour la réalisation des travaux de rénovation et pour la tolérance de la population parminoise.

Depuis le mois de mai et durant 170 nuits, la SNCF a en effet renouvelé 30 Kilomètres de voie pour améliorer la sécurité des voyageurs et offrir également en exploitation un impact sonore moindre pour les habitations situées à proximité des voies.

Si nous sommes pleinement conscients de l'importance de ces travaux de rénovation, nous devons hélas déplorer le trouble considérable qu'ils ont généré pour le cadre de vie des Parminoises notamment par les fermetures successives des passages à niveau n° 21-22 et 23 pendant une période de 6 mois. En outre, des faits totalement inacceptables ont été constatés : détérioration de la voirie et des trottoirs causée par les engins de la SNCF, enclavement de nuit du quartier du Val d'Oise, dépôts sauvages découverts chaque matin, fortes nuisances sonores, etc...

Au regard de ces éléments, le maire a pris attache avec la SNCF dans un courrier en date du 9 janvier 2021 afin de mettre en exergue tous ces dysfonctionnements et inciter SNCF Réseau à revoir ses méthodes de travail.

*Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire*



## NOUVEAU PARKING DE LA GARE L'ISLE-ADAM/PARMAIN



Cet été, les Parminoises ont suivi avec curiosité et intérêt les travaux effectués au parking de la gare de notre commune.

160 places de parking, goudronnées ou pavées, ont été créées et la superficie du parking a été quasiment doublée.

Deux bornes ont été installées pour les voitures électriques.

Le parking est éclairé par des lampes LED « intelligentes » et un système de vidéo protection sera rapidement opérationnel.

L'exploitant de ce nouveau parking est la Société EFFIA, filiale à 70% de la SNCF.

Pour les usagers de la SNCF une formule d'abonnement est prévue.

Pour s'informer des tarifs du parking rechercher « EFFIA Parmain » sur Internet.

Loïc Taillanter, maire de Parmain et Sébastien Poniatowski, maire de L'Isle-Adam ont obtenu 2h gratuites les samedi et dimanche, de 6h à 14h, afin de profiter du marché de Parmain le samedi matin et celui de L'Isle-Adam le dimanche matin.

Une opportunité supplémentaire de découvrir les bons produits de nos commerçants !

*Louise Feinsohn,  
Conseillère municipale  
référente transport*

Tarifs	
RATES	
<b>P</b> Parc Relais Isle-Adam-Parmain	
Abonnement Navigo Annuel	GRATUIT
Abonnement Navigo Mensuel	20,00€
Abonnement Mensuel	30,00€
Forfait 4 h	3,00€
Journée (12h)	5,00€
Week-End (hors samedi de 14h à 18h)	10,00€
Semaine	20,00€

Équipement par carte bancaire en borne de sortie  
FORFAITS & ABONNEMENTS :  
Informations par téléphone au service client  
au 0 800 11 800 (numéro vert)  
service.client@effia.fr

## ENFANCE - SCOLAIRE

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires (écoles maternelles et élémentaires) ont eu lieu du 1er au 26 février.

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires de Parmain doivent être effectuées en mairie, ou sur le portail des familles, par l'un des parents muni des pièces justificatives suivantes :

- livret de famille,
- justificatif de domicile,
- carnet de santé de l'enfant,
- le numéro allocataire CAF,
- le jugement en cas de séparation : autorité parentale, domiciliation de l'enfant, modalité de garde, date du jugement,
- Certificat de radiation (si l'enfant fréquentait auparavant une autre école).

Les inscriptions scolaires concernent les enfants nés en 2018 pour les maternelles et les enfants nés en 2015 (sauf école du Centre) pour les élémentaires et les nouveaux arrivants.

Pour les demandes de dérogations, elles seront déposées par écrit au service scolaire qui vous remettra un imprimé à remplir.

Cette demande sera examinée en commission qui statuera en fonction des possibilités d'accueil dans les écoles.

Nous vous informerons par courrier de la décision retenue.

Toute inscription doit être confirmée auprès du directeur ou directrice de l'école. L'établissement scolaire sera déterminé en fonction de votre lieu d'habitation.

### Contact :

Service scolaire : 01 34 08 95 85

Courriel : [scolaire@ville-parmain.fr](mailto:scolaire@ville-parmain.fr)

# RENTRÉE SCOLAIRE DU 2 NOVEMBRE

Nos enfants ont retrouvé le chemin des écoles après 15 jours de vacances.

Au programme : un hommage à Samuel Paty.

Suivant la demande expresse de l'Inspection de l'Éducation Nationale, les élus n'ont pas participé à cet hommage afin de ne pas accentuer le risque sécuritaire pouvant peser sur nos enfants.

Une fois la rentrée effectuée, Mme Labussière, adjointe chargée des affaires scolaires, a distribué comme prévu aux directeurs d'établissements deux masques par enfant.

Dans le cadre du renforcement Vigipirate, notre police municipale était présente à la sortie de l'école.



# DISTRIBUTION DE MASQUES DANS LES ÉCOLES

Un grand merci à la Région Ile-de-France pour la livraison de 550 étuis de 2 masques destinés aux écoliers, le 12 novembre 2020. Ils ont été distribués dès le lendemain dans l'ensemble des groupes scolaires.

Le 21 janvier 2021, la Région a procédé à un second envoi qui lui aussi a été distribué le lendemain.







## VISITE DE MONSIEUR LE MAIRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DÉJEUNER À LA CANTINE

### Jeudi 12 novembre :

Monsieur le maire a déjeuné en compagnie des élèves, au deuxième service à l'école de Jouy-le-Comte.

Dans un cadre agréable, clair et coloré il a partagé le menu végétarien de la semaine avec les enfants et a grandement apprécié son repas. Les enfants ont eux aussi mangé de bon appétit et les assiettes étaient vides au retour en cuisine. Il a pu constater que les animateurs et l'agent de cantine sont très attentionnés envers les enfants et sont scrupuleux face aux règles sanitaires.

### Mercredi 18 novembre :

Visite à l'accueil de loisirs Maurice Genevoix. Un effectif d'enfants réduit à une trentaine mais une équipe d'animateurs toujours avide de partager des occupations saines : peinture sur calque, utilisation des pastels.

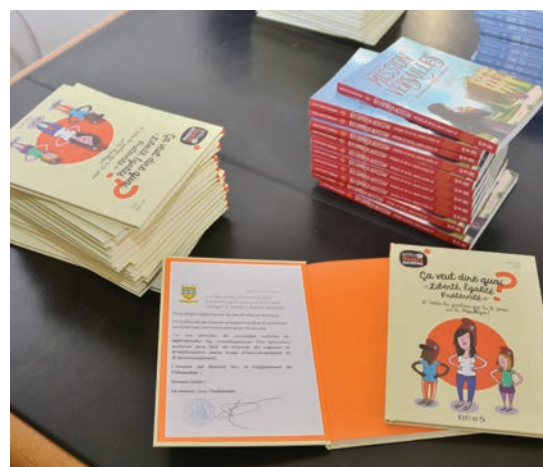
Si des enfants n'adhèrent pas au projet proposé ou s'en lassent vite, ils peuvent prendre des jouets mis à disposition en permanence : Lego, livres...etc.....

*Sylvie Labussière  
Adjointe au maire  
Affaires scolaires*

## REMISE DE RÉCOMPENSES AUX CM2 2019-2020

Le samedi 21 novembre, monsieur le maire a reçu les enfants dans son bureau, un par un pour respecter les normes sanitaires, afin de leur remettre un livre sur les institutions de la République et un livre au choix « mission Mars / mission château de Versailles / mission Pôle Nord / mission Léonard de Vinci / mission les Abysses ».

Ce fut un moment d'échanges chaleureux et pour beaucoup d'enfants la découverte de la mairie.





## PALISSADE RUE BLANCHET



Afin d'égayer une grande palissade bien monotone et triste rue Blanchet, des classes de l'école du Centre ont dessiné ....et les œuvres ont été plastifiées et accrochées.

Une classe de maternelle a réalisé un immense visage souriant dans un camaïeu de bleus et verts « Mamassita ».

Une autre classe a réalisé des personnages à la manière des surréalistes par le procédé de « cadavres exquis » (jeu d'écriture collectif).

Merci aux enfants et aux enseignantes d'avoir coloré un mur bien impersonnel sans leur belle imagination.

*Sylvie Labussière  
Adjointe au maire  
Affaires scolaires*

## VISITE DE MONSIEUR LE MAIRE AU COLLÈGE

Vendredi 6 novembre, Monsieur le maire a rencontré le Principal du collège les Coutures, Monsieur Morin, afin de voir dans quelle mesure la mairie peut aider au fonctionnement en cette période de crise, et à l'amélioration des problèmes rencontrés aux heures de rentrée et sortie. Les services techniques de la municipalité ont mis en place des barrières efficaces pour diviser la cour selon les niveaux de classe et donc pour éviter le brassage des élèves.

Certains problèmes de circulation des bus et la réalité de dangers éventuels sur les chemins d'accès au collège ont été évoqués pour trouver au plus vite une solution. Cette rencontre, au sein d'un collège propre, clair, vaste et d'autre part très bien organisé face à la crise, fut constructive et très intéressante.



*M. le maire, M. Morin et M. Urvois*

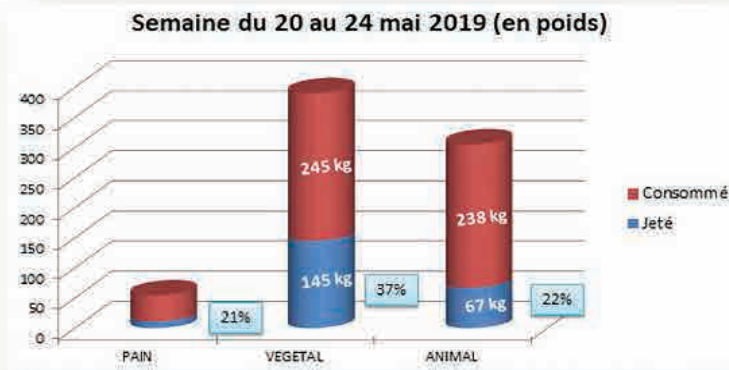




# COLLÈGE LES COUTURES

Le collège s'implique depuis plusieurs années dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette défaillance dans le fonctionnement de la restauration scolaire (graphique ci-dessous) appelle toute notre attention au regard des familles qui peinent à nourrir leurs enfants dans le Val-d'Oise. Elle nous interpelle en outre en une époque où chacun est alerté sur ses propres responsabilités dans le respect de l'environnement.

La loi Egalim de 2018 sur l'agriculture et l'alimentation vient conforter notre action en l'accompagnant d'obligations légales : provenance locale, aliments de qualité (dont le bio)... Mais rien ne peut remplacer l'énergie de nos élèves eux-mêmes pour sensibiliser leurs camarades. Le CVC (conseil de la vie collégienne) est dans les starting-blocks pour préparer la semaine d'action organisée au mois de mars avec le soutien du conseil départemental !



## ECHANGE ENTRE LA GUYANE ET LE COLLÈGE DE PARMAIN SUR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est une notion abstraite pour des élèves de collèges, si on leur demande de définir ce terme ils répondent : « qui n'est pas fabriqué par l'Homme », ou « plante », ou « insecte », ou « bio = nature ; divers = plusieurs ; cité = quartier », ou « écosystème... »

Deux collègues de SVT ont décidé, pendant le confinement, de monter un projet sur ce thème avec des sorties, des visioconférences et la fabrication d'un jeu de l'oie pour rendre cette notion accessible et concrète. L'apprentissage par les pairs, les échanges entre métropolitains et l'outre mer sont autant d'ouvertures pour la construction de nos élèves.

Mme Ribas du collège Henri Wallon de Garges-les-Gonnesse et Mme Henry du collège Henri Agarande de Kourou en Guyane m'ont associée à leur projet. Les élèves de 4ème Johnson du collège Les Coutures de Parmain participent à ce projet (1h tous les 15 jours).

Une sortie en forêt a permis la découverte de la flore locale et la fabrication de marque-pages ou de porte-clefs, (que les élèves de Guyane, de Garges et de Parmain se sont échangés à Noël). L'invention d'un logo en arts-plastiques a vu le jour.

Des découvertes par photos reportages : l'éclosion des tortues en Guyane, les grandes zones climatiques et les saisons, la neige en métropole, le sol de la forêt parminoise, l'orpaillage et ses effets sur la biodiversité et des sorties sur Paris... permettent la création d'un site collaboratif évolutif. Les élèves de métropole et Guyane échangent sur leurs environnements, les différents milieux et leurs caractéristiques et échangent leurs impressions d'adolescents. Des visioconférences vont compléter le projet pour construire le jeu de l'oie auquel nous voudrions jouer en juin lors d'une rencontre entre les deux classes de métropole et en visioconférence avec la Guyane. (Si les conditions sanitaires le permettent). Le projet vient d'être sélectionné dans la catégorie « projet innovant » sur la plate forme « innovathèque » de l'Education Nationale.

Je remercie tous les élèves de métropole et de Guyane pour leur investissement, et Mesdames RIBAS et HENRY pour la création de leur projet.

*Sylvie Colonge,  
Professeur de SVT au collège  
Les Coutures de Parmain*





## CET ÉTÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS



**Elémentaire :** Cette année au programme : **"Mes initiatives citoyennes"**.

Nous avons choisi conjointement ce thème pour sensibiliser les enfants aux valeurs **"du vivre ensemble"**. Nous mettons en place des ateliers ludiques et de découvertes.



Des regroupements aux temps impartis sont instaurés pour partager, dialoguer. Les enfants prennent le temps de s'écouter, de s'exprimer. Ils réfléchissent ensemble pour construire des solutions partagées. Nous accompagnons les enfants pour qu'ils puissent se créer un esprit critique. La valorisation est mise en avant pour que les enfants prennent conscience de leurs qualités et de leurs potentialités. Nous responsabilisons les enfants et les aidons à s'impliquer dans des projets les concernant.

Le thème de l'année se découpe en 5 sous-thèmes de vacances à vacances :

- Septembre / octobre : Je crée des liens.
- Octobre / novembre : Vivre ensemble (participation aux festivités de la ville) et sensibilisation au harcèlement.
- Janvier / février : Je recycle / je transforme (fabrication d'un composteur, visite de la déchèterie de Champagne-sur-Oise).
- Mars / avril : Mon environnement (se situer dans la ville, atelier avec le Parc Naturel Régional du Vexin, aménagement du jardin, plantation).
- Mai / juin : Comment fonctionne une commune ? (visite de la mairie, repérer les infrastructures de la ville).

### **Les maternels font leur cinéma !**

En effet, nous travaillerons cette année sur le thème des "minis-acteurs".

Ce thème n'a pas été choisi au hasard puisque le thème du cinéma est suffisamment vaste pour pouvoir l'exploiter de manière à intéresser tous les enfants, en alternant activité physique et intellectuelle.



Au regard de nos objectifs généraux, nous diversifions le choix des activités afin de répondre aux envies et aux besoins de chaque groupe d'âge : "nous participons à ses premiers enrichissements qui comportent : la découverte, la maîtrise de lui-même, de son environnement humain et matériel dans le but qu'il y trouve sa place".

De plus, le thème sera proposé de manière "ouverte", c'est-à-dire que les enfants pourront eux-mêmes apporter des documents (livres, affiches, images, déguisements, ...) qui viendront compléter et étayer les documents, activités et discussions choisis et mis en place par l'équipe.

Le thème sera abordé par catégorie entre chaque période de vacances dans l'ordre chronologique comme suit : l'horreur, l'humour, les dessins animés, l'aventure et les reportages (en lien, entre autres, avec la coupe "Euro de football").

*L'équipe d'animation*



## BOITE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL



De nombreuses lettres écrites par les petits et quelques-unes par les « plus grands » ont été déposées dans la boîte installée devant la mairie quelques semaines avant Noël.

Toutes ces lettres données à son destinataire le Père Noël, ont reçu une réponse personnalisée par le secrétariat du Père Noël.

Un grand merci à nos menuisiers : Patrick, Daniel, et Bernard, qui ont conçu et construit cette boîte.

*Valérie Michel  
Adjointe au maire  
Fêtes et cérémonies*



## VIE COMMUNALE

# MARCHÉ DE NOËL



**Noël avant l'heure !!** Les 12 et 13 décembre, place Georges Clemenceau, s'est tenu le marché de Noël. Vingt-sept stands ont été installés, plus attractifs les uns que les autres, de produits français et créations artisanales régionales, des saveurs de la table aux idées cadeaux à déposer au pied du sapin, dans un esprit de fête pour le plus grand plaisir des Parminois. Près de 2800 visiteurs sont venus sur les deux jours.

Le Père Noël aidé de son lutin, a offert avant l'heure 350 cadeaux aux enfants qui, malgré le froid et sous la pluie, ont attendu bien sagement à la queue leu leu de les recevoir, émerveillés de pouvoir le rencontrer. Pour les plus grands, il y avait de quoi dresser, de l'entrée au dessert, une table de fête. Sans oublier le traditionnel vin chaud, les marrons, les bonbons et le bon chocolat.

Un grand merci aux exposants, à notre partenaire Carrefour Contact et aux Parminois d'être venus si nombreux.

*Philippe Desry,  
Conseiller municipal délégué  
Développement économique - Commerce - Artisanat*





## COLIS DE NOËL



La crise sanitaire n'a pas permis cette année de réunir nos aînés autour d'un repas de fin d'année.

Les 7 et 8 décembre, le CCAS et la municipalité ont eu le plaisir de procéder à la distribution d'un panier de Noël accompagné d'un cadeau.

400 Parminois de plus de 65 ans se sont présentés ces 2 jours et ont manifesté leur satisfaction pour cette attention.

La salle Louis Lemaire avait été aménagée de façon à respecter la distanciation et les règles relatives au COVID.

Les seniors qui n'étaient pas en mesure de se déplacer ont reçu leur colis à domicile, livré par les élus.

Cette distribution s'est faite dans un esprit de convivialité et de bonne humeur.

*Renée Bou-Anich  
Conseillère municipale déléguée  
Affaires sociales - CCAS*



## HOMMAGE À SAMUEL PATY



21 octobre 2020 : jour d'hommage à Samuel Paty assassiné le 14 octobre précédant. Drapeaux en berne, discours de Monsieur le maire et minute de silence devant la mairie.

Lettre de Monsieur le maire au corps enseignant de Parmain en date du 21 octobre 2020 :

*Monsieur le Principal, Mesdames les Directrices, Monsieur le Directeur, Mesdames les Professeures et Messieurs les Professeurs. A la suite de l'évènement tragique du 14 octobre dernier qui a touché le corps enseignant et bouleversé l'opinion publique, je souhaite au nom de la municipalité vous assurer de notre soutien le plus total. Nous devons tous défendre la laïcité et défendre la liberté d'expression.*

*Le mercredi 21 octobre, journée d'hommage national pour notre malheureux compatriote, des élus, des agents de notre mairie ainsi que des administrés se sont réunis devant la mairie de Parmain afin de respecter une minute de silence à l'issue d'une brève prise de parole. « Nos drapeaux sont en berne. Il avait 47 ans, il était professeur d'Histoire-Géographie. Il enseignait qui nous sommes et l'amour de la liberté d'expression.*

*Il a été décapité par un obscurantiste islamiste. Samuel Paty est tombé à Conflans-St-Honorine, lâchement assassiné alors qu'il œuvrait inlassablement à transmettre son savoir et les valeurs qui relèvent de sa mission d'enseignant à nos enfants.*

*Développer leur esprit critique pour les rendre libres. Notre devise sur le fronton des mairies : Liberté, Egalité, Fraternité ne doit pas rester de vains mots. Chaque jour, nous devons la mettre en œuvre.*

*Notre République est contestée, elle est fragilisée par cet acte odieux.*

*Alors ensemble, battons-nous pour la préserver. Rendons hommage au corps enseignant et à Samuel Paty, ce hussard de la République, mort d'avoir voulu être libre de penser... »*

*Une minute de silence sera renouvelée de manière plus officielle lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le 5 novembre prochain.*

*De nouveau, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en nos sentiments de solidarité à l'égard de votre corporation professionnelle.*





Journée de dépistage salle Jean Sarment

Les Parminois sont désormais accoutumés aux différents protocoles sanitaires mis en œuvre dans l'espace public, les administrations, les groupes scolaires et périscolaires. L'actualité récente de la crise sanitaire que nous traversons a été marquée par deux événements :

**Le samedi 9 janvier** sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, une journée de dépistage gratuit a été organisée par la CCVO3F Salle Jean Sarment de 10 à 13 heures puis de 14 à 17 heures pour les habitants de notre Communauté de communes. La Croix Rouge et des élus de Parmain et de l'Isle-Adam ont activement participé au dispositif. A cette occasion 60 personnes, parminoises pour l'essentiel, sont venues se faire tester. Toutes étaient négatives.

À la suite des annonces du Gouvernement plus de 700 centres de vaccinations ont été ouverts sur le territoire national. Cette première campagne de vaccination était consacrée aux citoyens de 75 ans et plus. Deux centres de vaccination les plus proches pour les Parminois : Beaumont (opérationnel les lundis, mardis et mercredis à compter du 18 janvier) et l'Isle-Adam (opérationnel les jeudis, vendredis et samedis matin à compter du 21 janvier).

Si la vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire et si l'Assurance Maladie a pris en charge le vaccin, il faut néanmoins se munir de sa carte vitale et d'une pièce d'identité afin que les soignants puissent enregistrer l'acte. Il faut aussi impérativement prendre rendez-vous par téléphone (numéro dédié) ou sur [doctolib.fr](https://doctolib.fr).

En cas de difficulté pour effectuer ces démarches ou pour se rendre au centre de vaccination, les Parminois peuvent prendre contact avec le CCAS (01 34 08 95 83).

Malgré un délai de prévenance réduit à quelques jours, l'Hôpital Gériatrique de L'Isle-Adam-Parmain (Fondation Chantepie-Mancier) et le Groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise à Beaumont-sur-Oise ont mis en place une solide organisation pour assurer un accueil sécurisé et une prise en charge médicale efficace des personnes volontaires pour la vaccination.

**Le 22 janvier 2021**, Monsieur le maire et Messieurs Sébastien Poniatowski (maire de L'Isle-Adam) et Jean-Michel Aparicio (maire de Beaumont-sur-Oise) ont exprimé au cours d'une visite leur gratitude au personnel et aux directions pour leur formidable mobilisation et leur engagement.

Le déclenchement de la prise de rendez-vous a suscité un engouement très important. Très vite, les rendez-vous ont dû être suspendus, le nombre de créneaux disponibles étant établi en fonction du nombre de doses de vaccins allouées par le Ministère de la Santé. À fin janvier, la situation était toujours tendue sur l'ensemble du territoire national... au point que des premières injections de vaccin sont désormais reportées faute de doses en nombre suffisant. Cela d'autant qu'après la première injection, la deuxième dose est mise de côté dans un centre de stockage, pour contrer un éventuel problème d'approvisionnement.

*Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire*







## ACCUEIL DES NOUVEAUX PARMINOIS

La première cérémonie des "nouveaux arrivants" s'est tenue le samedi 30 janvier dans la salle des mariages.

Monsieur le maire a fait un "tour de ville", en présentant Parmain, ses écoles, ses commerces, ses associations, son environnement, ses projets, etc.

Les invités ont ensuite échangé avec les élus présents.

Plusieurs sujets ont été abordés : la circulation, la sécurité, le cabinet médical, les transports en commun, ...

Une rencontre très conviviale qui s'est terminée devant un diaporama de la ville sur grand écran.

La prochaine cérémonie est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

*François Kisling  
Adjoint au maire*

*Communication - Développement numérique  
Vie des quartiers*



## RENCONTRE DE QUARTIER

La première rencontre de quartier a eu lieu samedi 6 février, rue Paul Ferry.

De nombreux Parminois du secteur "Arcades", invités par courrier, ont répondu présents. Une occasion d'échanger sur les préoccupations du quotidien.

*"Un contact simple et direct avec le maire et les élus ça fait du bien"* explique Joël présent dès 10h ce matin.

Sous un barnum Monsieur le maire et les élus ont pu répondre aux nombreuses sollicitations des habitants.

Les observations et avis des participants ont tous été notés et serviront aux prises de décisions que la municipalité devra prendre.

*François Kisling  
Adjoint au maire*

*Communication - Développement numérique  
Vie des quartiers*



## VIE COMMUNALE

# TOUSSAINT 2020

Le 1<sup>er</sup> (Toussaint) et 2 novembre (Jour des Morts), les deux cimetières de Parmain sont restés bien évidemment ouverts malgré le confinement. Les jours précédents, les équipes techniques avaient disposé des pancartes sur certains monuments funéraires appelant les visiteurs à transmettre des informations sur les sépultures abandonnées. En effet, s'il incombe à la ville d'entretenir les parties communes du cimetière, en revanche, le concessionnaire ou ses héritiers sont tenus à une obligation d'entretien pour assurer la décence des lieux et la sécurité des visiteurs...

Pour rappel, le concessionnaire détient un quasi-droit de propriété sur sa concession et à la mort du premier concessionnaire, les concessions funéraires deviennent un bien de famille indivis. Lorsqu'une concession a cessé d'être entretenue depuis 30 ans, le maire a le droit de faire constater cet état d'abandon par procès-verbal et de le porter à la connaissance du public et des familles (art. L. 2223-17 du CGCT). Si trois ans après cette démarche, la concession est toujours en état d'abandon, le maire peut saisir le conseil municipal pour demander l'autorisation de reprendre la concession.

Une fois la décision acceptée, le maire prendra un arrêté de reprise des terrains affectés à la concession. Les restes seront alors exhumés de la sépulture et placés dans un ossuaire, dans le cimetière, avec le nom des personnes.

*Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire*



*Cimetière de Parmain*



*Cimetière de Jouy-le-Comte*

## COMMÉMORATIONS

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies célébrant la mémoire des anciens combattants, n'ont pu être organisées qu'en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. A la demande du Gouvernement, ces cérémonies n'ont pas été ouvertes au public.



**11 novembre :** commémoration de l'Armistice de la grande guerre de 1914-1918

Parmain a rendu hommage à ses enfants tombés pour la France. Dépôts de fleurs par :

Monsieur Pagnon, président de l'UNC,  
Monsieur Taillanter, maire de Parmain,  
Monsieur Poniowski, maire de L'Isle-Adam,  
Monsieur Pierron, conseiller municipal de Parmain,  
représentant le député de notre circonscription Monsieur Vuilletet. En présence de Madame Villalard, conseillère départementale.

**5 décembre :** journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. De 1952 à 1962, en Afrique du Nord, près de deux millions d'hommes ont servi sous nos armes. 70000 ont été blessés, plus de 25000 sont tombés pour la France. Hier ils ont combattu avec dévouement pour nos couleurs, aujourd'hui, ils ne doivent pas être oubliés. Dépôts de fleurs par :

Monsieur Pagnon, président de l'UNC,  
Monsieur Taillanter, maire de Parmain,  
En présence de Messieurs Pierron, conseiller municipal de Parmain, et Brunel, conseiller municipal de L'Isle-Adam.

*Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire*





# MINIBUS ET PUBLICITE



L'initiative de doter la collectivité d'un véhicule utilitaire est apparue fin 2019. La motivation reposait essentiellement sur le fait que l'un des deux minibus de la ville était arrivé en bout de course et que les finances de notre ville ne permettaient pas son remplacement par un achat.

Ce projet a été validé officiellement par Madame Dodrelle, alors maire de Parmain, le 31 janvier 2020 avec la société Infocom. Cette société propose aux collectivités une location longue durée de véhicules sans investissement de leur part grâce au principe de la régie publicitaire et de l'abandon des recettes générées par celles-ci.

Le nouveau minibus devait à l'origine arriver à la fin du printemps, essentiellement pour les accueils de loisirs qui ont souvent besoin de deux minibus pour leurs sorties. La crise sanitaire en a retardé la livraison. Le 9 novembre 2020, la municipalité a réceptionné ce minibus de 9 places pour le mettre, entre autres, à disposition des associations, des jeunes et des seniors.

Le contrat est établi pour trois ans, la municipalité ayant versé pour sa part 3 400 € afin de voir son logo et son nom floqués sur le côté gauche du véhicule.

Conformément à l'article R.581-48 du Code de l'environnement, lorsqu'un véhicule n'est pas utilisé ou équipé à des fins essentiellement publicitaires, la publicité n'est pas réglementée, donc possible. Ceci à condition que le véhicule ne stationne pas de façon abusivement prolongée en un lieu visible et très fréquenté.

## PNR ET PUBLICITE

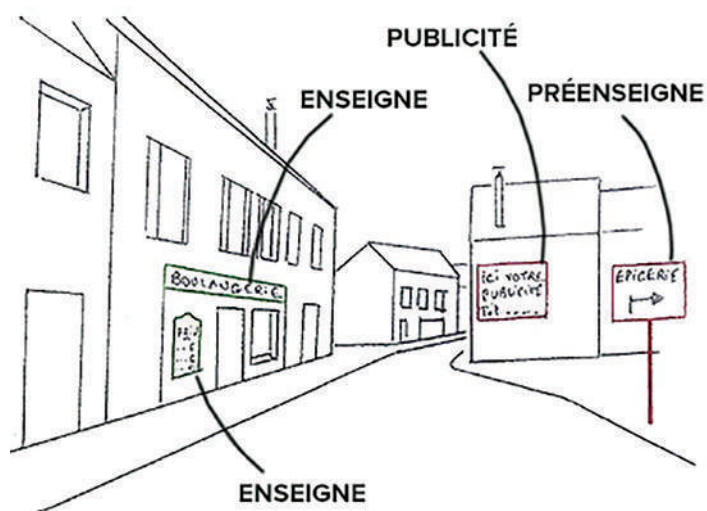


La situation n'est pas la même pour les panneaux publicitaires qui ont fleuri dernièrement sur des poteaux ou murs (privés ou publics) situés sur le territoire de notre commune et comportant le nom de certaines agences et / ou entreprises.

En vertu des dispositions de l'article du Code de l'environnement (C. Env.), applicables aux communes situées dans un Parc Naturel Régional, les affichages publicitaires sont complètement interdits en agglomération. Une lettre de rappel a été adressée en ce sens fin novembre 2020 par la municipalité à certains acteurs économiques de Parmain.

## Les différents types d'affichage :

- La publicité : Inscription, slogan, image vantant un produit, un service, une marque et destiné à capter l'attention du public ;
- Les pré-enseignes : Inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée ;
- Les enseignes : Inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou un terrain et relative à l'activité qui s'y exerce



## Ce qu'il faut retenir de la loi :

- la publicité est interdite dans les parcs naturels régionaux (Art. L.581-8 C. Env.)
- les pré-enseignes sont interdites dans et en dehors des agglomérations (villes et villages). Seules les pré-enseignes dérogatoires sont autorisées sous conditions et uniquement hors agglomération, pour la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles, les monuments historiques classés ou inscrits ouverts à la visite (Art. L.581-19 C. Env.).
- les enseignes font l'objet de conditions d'implantation et de déclaration obligatoire (Art. L.581-18 C. Env.).
- en l'absence de règlement local de publicité, le pouvoir de police appartient au Préfet de département.

Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire



## COMMERCE ET ARTISANAT

### RELAIS POSTE COMMERÇANT AU CARREFOUR CONTACT

Un "relais poste commerçant" est disponible à l'intérieur du magasin Carrefour Contact au Centre commercial Les Arcades.

#### Vous y trouverez les services suivants :

- Affranchissement.
- Recommandés.
- Dépôt et retrait de colis.

#### Tous ces services sont disponibles aux heures d'ouverture du magasin :

- Du lundi au samedi : 8h - 20h
- Dimanche : 9h - 13h

Pendant le confinement, les horaires sont modifiés comme suit : de 8h à 18h du lundi au dimanche inclus.



la boîte aux lettres de la Poste a traversé la rue Raymond Poincaré.

Elle est située désormais devant la gare SNCF.

La levée est à 11 heures du lundi au samedi.

### BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

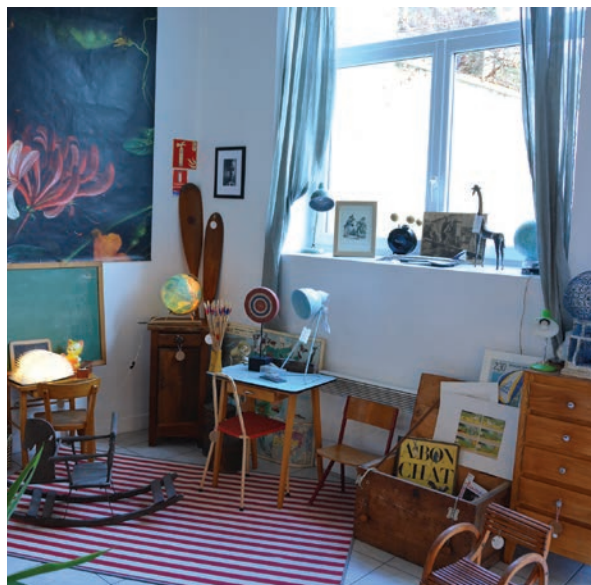
Mon petit corner et chez James

Alba et Marion, c'est la rencontre de deux chineuses passionnées et le mélange de deux univers.

La boutique éphémère, c'est l'espace d'un instant, un voyage dans le temps.

Le concept, c'est un café brocante cosy et chaleureux où se mélangent le passé et le présent. C'est un rendez-vous avec nos souvenirs où chaque objet est une madeleine de Proust.

L'objectif de la boutique, recevoir comme à la maison, prendre le temps de partager, de découvrir, se souvenir, être ensemble autour d'un délicieux moment et repartir avec ce qui vous plait.





## MARCHÉ DE PLEIN AIR

Bientôt, nous inaugurerons le marché de plein air parminoise place Georges Clemenceau qui devait voir le jour le 28 novembre et que nous avons dû reporter en prévision de jours plus favorables.

Un rendez-vous incontournable à Parmain !

**Le 20 mars le nouveau marché  
ouvrira ses portes.**

Il se tiendra tous les samedis de 8h à 13h.

Des produits de qualité, un marché à taille humaine, une sélection rigoureuse, pour tous les goûts.  
Un lieu de rencontres en plein cœur de ville.



## SAMEDI GOURMAND

Le samedi 5 décembre la municipalité a organisé pour la première fois le « Samedi Gourmand », un avant-goût de Noël.

Entourés des sapins de notre fleuriste des Arcades, les parminoise ont pu découvrir les plaisirs de la table.

Étaient au rendez-vous :

- huîtres de l'île d'Oléron,
- foie gras et produits du terroir,
- escargots de Brotonne,
- fromages, produits laitiers et charcuterie de pays,
- vins fins (domaines Pouilly, Beaune, Mâcon).

Une journée pleine de bonnes choses et de bonne humeur.

*Philippe Desry  
Conseiller municipal délégué  
Développement économique  
Commerce-artisanat*





## COMMERCE ET ARTISANAT



Devant les difficultés créées par les mesures sanitaires touchant l'activité de nos commerçants, la ville de Parmain en partenariat avec la CCI Paris Ile-de-France a mis en place jusqu'au 31 décembre, une solution de vente en ligne éphémère "La Place de Noël".

Cette solution proposée aux commerçants devait permettre de répondre à la fois aux besoins de réservation de produits, d'effectuer de la vente à emporter ou de vendre en ligne à des conditions avantageuses.

## NOUVEAU À PARMAIN

### SANDWICHERIE

Nouvelle boutique éphémère.

Venez vous régaler au 6 rue Guichard, vous y trouverez : des plats à emporter, sandwiches variés, salades composées, paninis, tartes salées et sucrées, etc. ...

Du lundi au vendredi : 11h > 14h / 18h > 20h

Pendant la période du couvre-feu : 11h > 17h

Fermeture le week-end

Contact: Plats cuisinés à emporter sur commande (téléphoner la veille avant 12h)  
07 61 78 01 54



### ARNAUD CARROY

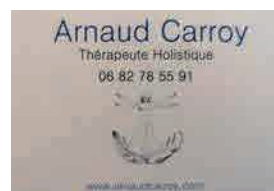
Thérapeute Holistique

Coordonnées du cabinet :

107 allée des Peupliers 95620 Parmain

Tél : 06 82 78 55 91

[www.arnaudcarroy.com](http://www.arnaudcarroy.com)



### STEFCLIC95

Aide et formation informatique à domicile  
06 62 17 47 47

<https://www.facebook.com/stefclic95/>



### POLYCARPE AGENCEMENT

Menuiserie d'intérieur

1 rue Valentin Baly

Mail :

[franck@polycarpe-agencement.fr](mailto:franck@polycarpe-agencement.fr)

Tél : 06 20 71 26 21



Le bois à vos mesures

B. PIRES CABRAL

REFLEXOLOGIE THAÏ - MESSAGES BIEN ÊTRE

07.66.71.54.14





## SAMEDI 10 OCTOBRE, JOURNÉE DE LA PROPRETÉ À PARMAIN

Plus d'une cinquantaine de Parminoïses ont participé à une matinée de nettoyage de la ville.

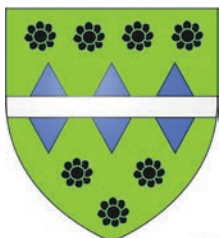
A cette occasion, plusieurs kilos de débris ont été ramassés et emportés vers le centre technique. Une partie a été portée en déchetterie et l'autre placée dans différents bacs.

Le club d'aviron "Val d'Oise Aviron", basé à Butry-sur-Oise avait mis à disposition un canot moteur et trois rameurs parminoïses qui ont nettoyé les endroits inaccessibles des berges.





## VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC : REPENSER LA POLITIQUE PASSÉE



VIRTUS NATURAE

*A l'heure où la biomasse terrestre est dépassée par les matériaux fabriqués par l'homme, l'environnement peut être le point d'entrée d'une politique de décroissance. Un climat en pleine mutation, une nature épuisée par des décennies intensives, mais une situation privilégiée dans le PNR du Vexin nous invite en effet à revenir aux principes de bon sens. Notre environnement doit être source d'économies durables.*

### L'ENVIRONNEMENT COMME SOURCE D'ÉCONOMIES DURABLES

Parmi celles-ci, l'eau aussi indispensable à notre propre espèce qu'à l'ensemble du vivant avec qui nous partageons notre espace de vie, sera l'objet de toute notre attention dans la politique que nous mènerons dans les prochaines années.

Notamment nous veillerons à la plantation d'espèces végétales requérant une intervention humaine moindre tout en étant adaptées au cadre semi urbain de notre ville. Concernant les espaces verts, le mot d'ordre est simple : non aux fleurissements saisonniers gourmands en arrosage. Notre politique reposera désormais sur trois mots : vivaces, mellifères et sobres !



- Vivaces pour diminuer les coûts liés aux renouvellements saisonniers et aux heures d'interventions qu'ils nécessitent.

- Mellifères pour favoriser la pollinisation entre autres et en conséquence la diversité végétale.

- Sobres afin de baisser la consommation d'eau de la ville qui, en la matière, est exceptionnellement élevée et, l'été, mobilise chaque jour des heures durant le personnel des espaces verts.

Dans un premier temps nous envisageons donc de remodeler certains espaces verts de la ville en suivant le principe précité. Par exemple le rond-point de Jouy (avec minéralisation partielle type rocaille à l'aide des pierres récupérées gratuitement) ou les jardinières fixes (angle des rues Foch et Guichard, église de Jouy).



A terme, nous souhaitons substituer si possible l'irrigation par goutte-à-goutte et le paillage aux systèmes d'arrosage automatique de la ville. Plus tard encore, mettre en œuvre une politique de récupération des eaux pluviales sur certains bâtiments communaux comme la salle Jean Sarment.

De tels projets, pour pouvoir être réalisés, nécessitent une mise de fond assez importante et impliquent avant tout le redressement des finances de la commune. Ceci, même en ayant recours aux éventuelles subventions de la part d'autres collectivités ou de groupement territoriaux ; les subventions ne pouvant jamais couvrir la totalité des montants engagés.

Par ailleurs, nous souhaitons développer l'installation de récupérateurs d'eau chez les particuliers. Des acquisitions qui pourraient bénéficier, par exemple, d'un effet de mutualisation au niveau de la Communauté de communes CCVO3F.



## CCVO3F

La municipalité milite au sein de la Communauté de communes pour constituer une centrale d'achat permettant d'obtenir des conditions financièrement plus avantageuses.

Une centrale d'achat susceptible de bénéficier à près de 40.000 habitants et qui permettrait aux particuliers d'acquérir non seulement des récupérateurs d'eau, mais également des éclairages extérieurs à recharge solaire et à détection, des vélos, des panneaux solaires, etc...

## DIMINUER LES INTERVENTIONS LOURDES DANS L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

Sur les espaces publics végétalisés, nous souhaitons non seulement faire évoluer la nature des interventions des services municipaux, mais surtout diminuer le recours aux entreprises sous-traitantes qui assurent aujourd'hui une grande partie de l'entretien.

À titre d'information, les dépenses relatives à cette sous-traitance ont représenté 51% du coût global consacré aux espaces verts et fleuris en 2017, plus de 70% en 2018, plus de 66% en 2019 et plus de 62% en 2020.



C'est ainsi que certains espaces seront transformés en prairies fleuries qui nécessitent peu d'entretien (moins de tonte, moins de bruit, économie d'énergie), favorisent la biodiversité et le stockage de carbone. Elles représentent en outre un investissement négligeable, ce qui est un luxe dont il ne faut pas se priver compte tenu des finances de notre commune.

**A titre d'exemple :** Pelouses rue Poincaré (suppression des pots et réutilisation pour les écoles, replantation des arbousiers souffrant dans les pots), angle Est du carrefour des rues de l'Abreuvoir et Wilson, une partie des abords de la voie verte.

Compte-tenu du changement climatique avec des coups de vent désormais violents et soudains, d'une part, et les canicules régulières, d'autre part, il faut faire évoluer les plantations arborées en milieu urbain vers des espèces (déterminées avec l'aide du PNR) moins hautes et à l'écart du bâti (conditions d'élagages facilitées évitant le

recours à des prestataires équipés de nacelles hautes), plus ombrageantes (rafraîchissement accentué), plus résistantes aux conséquences de la chaleur (éviter les résineux ravagés et desséchés par la canicule).



**A titre d'exemple :** plantations de mûriers platanes sur :

- l'espace vert à l'angle Ouest des rues de l'Abreuvoir et Wilson ;
- l'espace engazonné bordant la voie verte, d'une part, et l'allée des Peupliers, d'autre part, pour créer un véritable rideau arboré ;
- En remplacement progressif des pins dangereux bordant la promenade verte (à l'est du centre de loisirs, de l'école Maurice Genevoix et le stade Jacques Hunault).

*Antoine Santero  
1<sup>er</sup> adjoint au maire  
Environnement*

## PAPILLONS

Héros méconnus de la pollinisation, les papillons ont un rôle écologique important mais souvent négligé : ils complètent le travail des autres pollinisateurs.

Pendant qu'ils se nourrissent, avec leurs corps souvent poilus, ils touchent les organes reproducteurs de la fleur. Cela aide le pollen à être facilement transporté vers d'autres fleurs.

Les papillons de nuit notamment semblent répandre le pollen sur des distances beaucoup plus grandes que les abeilles plus localisées dans l'environnement proche de la ruche.





**Le Parc vous propose de participer à des ateliers pour bien vivre au naturel.**

**Au programme, toujours les incontournables ateliers jardin, mais aussi de nouveaux ateliers pour mieux consommer, apprendre à faire soi-même, recycler...**

Dans le jardin du musée du Vexin français, dans les jardins partagés ou chez des particuliers, vous découvrirez la taille de la vigne ou des arbres fruitiers, participerez à des ateliers cosmétiques à base de plantes locales ou un atelier vaisselle... Et pour ceux qui ont un petit jardin, venez découvrir comment l'aménager pour enrichir sa biodiversité, en apprendre plus sur les animaux à sang froid, bouturer et récolter les graines, concevoir un massif de rosiers et de vivaces, participer à la mise en œuvre d'une lasagne au potager, vous initier à la teinture végétale, mettre en place votre calendrier du jardinier...



■ **Vendredi 12 mars : Taille de formation des arbres fruitiers haute-tige**

De 14h à 17h au verger de Vienne-en-Arthies

■ **Samedi 20 mars : Les plantes locales et les soins de beauté**

De 14h à 16h au Domaine de Brécourt à Labbeville

■ **Samedi 10 avril : Les plantes locales et les soins de beauté**

De 14h à 16h au Domaine de Brécourt à Labbeville

■ **Jeudi 6 mai : Dans un petit jardin**

De 14h à 17h au Musée du Vexin français à Théméricourt

■ **Lundi 28 juin : Des animaux à sang froid dans votre jardin !**

De 14h à 17h au Jardin "éco-refuge" à Gaillon-sur-Montcient

■ **Samedi 28 août : Liquide vaisselle et tawashi**

De 14h à 17h au Musée du Vexin français à Théméricourt

■ **Mardi 7 septembre : Récoltes de graines et boutures ou l'art d'être autonome au jardin**

De 14h à 17h au potager de La Roche-Guyon

■ **Jeudi 30 septembre : Un nouveau massif de fleurs vivaces et de rosiers**

De 14h à 17h au Jardin de Campagne à Grisy-les-Plâtres

■ **Jeudi 7 octobre : Jardiner à toutes les saisons ! Le calendrier du jardinier**

De 14h à 17h au Hameau du Tremblay à Villers-en-Arthies

■ **Samedi 16 octobre : Les couleurs de la nature - Teindre avec des plantes locales**

De 13h30 à 17h30 au Musée du Vexin français à Théméricourt

■ **Samedi 6 novembre : Principes de la culture en lasagne**

De 14h à 17h au Jardin partagé d'Evécquemont

■ **Samedi 27 novembre : Planter et entretenir une haie champêtre**

De 14h à 17h à Fontenay-Saint-Père

■ **Jeudi 9 décembre : Clôture et plessis en saule**

De 14h à 17h au Jardin de Campagne à Grisy-les-Plâtres

■ **Mardi 14 décembre : La taille de formation des arbres fruitiers de plein vent**

De 14h à 17h au Verger de Frémainville

Inscriptions obligatoires, réservés prioritairement aux habitants du Parc.

Inscriptions et renseignements au 01 34 48 66 00 ou par mail [s.martin@pnr-vexin-francais.fr](mailto:s.martin@pnr-vexin-francais.fr)



## LE JEU DU LUTIN FOUINEUR

### PROMENONS-NOUS DANS PARMAIN :

le 11 novembre 2020 (commémoration de l'armistice de 1918, mettant fin à la guerre de 14 / 18)

### Maurice GENEVOIX est entré au Panthéon



Groupe scolaire Maurice GENEVOIX... pourquoi ?

Lors d'une ancienne délibération, le Conseil Municipal a décidé de donner au groupe scolaire Sud le nom de Maurice GENEVOIX (1890-1980 écrivain et académicien français).

Madame Maurice GENEVOIX dont nous avons sollicité l'agrément nous répondit en ces termes :

*"Nous sommes profondément touchés de votre désir de donner le nom de Maurice GENEVOIX à un groupe scolaire de votre commune et nous vous donnons de grand cœur notre accord. Voulez-vous accepter pour vous-même, le Conseil Municipal, les enseignants, les élèves et tous les amis de mon mari, l'expression de notre gratitude très émue".*

<https://www.ville-parmain.fr/article/en-souvenir-de-maurice-genevoix>.

*C'est dans la forêt de Compiègne que la convention d'Armistice est signée le 11 novembre 1918 entre les Alliés, représentés par la France et la Grande Bretagne, et les Allemands, mettant ainsi fin à la guerre de 14/18 durant laquelle Maurice GENEVOIX officier de réserve, avait été mobilisé le 2 août 1914. Il participa à la bataille de la Marne et à la marche sur Verdun. Le 25 avril 1915, il est grièvement blessé au combat. Les blessures reçues au bras et au flanc gauche le marquèrent pour le restant de sa vie. Il est réformé à 70 % d'invalidité et perd l'usage de sa main gauche.*

**Le 11 novembre 2020**, à l'occasion des célébrations de l'Armistice, Maurice GENEVOIX est entré au Panthéon. L'auteur notamment de « *Ceux de 14* », dédié « *À mes camarades du 106. En fidélité. À la mémoire des morts et au passé des survivants* », ne fut pas seulement l'écrivain combattant, témoin de la « *Grande Guerre* » comme d'autres camarades de combat tels que Roland DORGELÈS (Les croix de bois), Henri BARBUSSE (Le feu), Roger VERCEL (Capitaine Conan), Jean GIONO (Refus d'obéissance), Georges DUHAMEL (Vie des martyrs, Civilisation)... mais également un écrivain poète attaché à la nature, dont il avait une profonde connaissance (La Dernière Harde, La Forêt perdue) ainsi qu'au terroir et au régionalisme (Raboliot prix Goncourt 1925). Il écrivit aussi des récits pour les enfants. Plusieurs générations de petits écoliers ont été bercées par la douce musique de son « *Roman de Renard* », ont été charmées par ses contes (L'hirondelle qui fit le printemps, Mon ami l'écureuil, Les Deux Lutins, Bestiaire enchanté, ...).

Rares sont ses romans qui ne font pas directement référence à sa propre enfance. (Rémi des Rauches,

La boîte à pêche), remettant à jour des souvenirs d'enfance parsemés de lieux-dits où il aimait pêcher, comme la Ronce, le Chastaing ou l'Herbe Verte. « *Les Compagnons de l'Aubépin* » rapporte le séjour au bord de l'eau (la Loire) d'un groupe de jeunes garçons « *dépositaires du chevaleresque* ».

Voici ce qu'il disait :

*« Il suffit que j'y songe encore pour retrouver une très lointaine ivresse : de joie de vivre, d'augmentation de l'être, de capiteux et éternel printemps. Et comment me tromper à ce délicieux vertige ? C'est l'enfance ! »*

C'est pourquoi naguère, la ville de Parmain a décidé de mettre sous son parrainage son groupe scolaire Sud, ayant estimé que Maurice GENEVOIX portait en lui et dans son œuvre les valeurs du courage, les qualités littéraires et poétiques d'un grand écrivain pouvant servir d'exemple et de modèle à tous les petits Parminoïses.

Chers petits lutins, découvrez, redécouvrez, lisez, relisez nos grands écrivains du passé, amoureux de notre belle langue française... ils transformeront des jours parfois gris en de lumineuses journées, éclaboussées de soleil, laissant au fond de votre cœur des trésors à chérir pour tout le reste de votre vie.

(Recherches historiques et bibliographiques © site internet de Parmain et Wikipédia)

### Les questions du jeu :

- 1) Qu'est-ce que le Panthéon ? (Regarde dans ton dictionnaire)
- 2) Qu'est-ce que l'Armistice de 1918 ?
- 3) Dans le Roman de Renard, le renard est désigné sous un nom ancien datant du Moyen Âge. Lequel ? (Pour t'aider sur cette question, tu peux chercher sur Internet si tu ne connais pas le livre).
- 4) Après sa grave blessure de guerre, Maurice GENEVOIX est resté handicapé. Quel fut ce handicap ?

Les petits lutins malins gagnants du jeu de notre dernier numéro sont **Leïla MOUNI et Eliot LETE**.

Bravo à tous deux. Les petits lutins ayant envoyé des réponses non retenues ne doivent pas se décourager. La sélection des gagnants se fait chronologiquement (seules les deux premières bonnes réponses arrivées sur le site sont prises en compte). Sont écartées les réponses erronées ou manquant de précision. Lisez bien l'article... les réponses sont dedans. Pour certaines autres, il faut simplement ouvrir un dictionnaire.

### Merci à tous de votre participation et bonne chance pour ce nouveau jeu !

Je rappelle que ce jeu est réservé aux enfants Parminoïses.

### Voici les bonnes réponses du N° d'octobre 2020 :

- 1) Qu'est-ce qu'un péage ? Le péage permet de surveiller le cours de la rivière et de contrôler la circulation des marchandises transportées par voie de terre et par bateau.
- 2) Où se trouve le Chemin de Halage à Parmain ? Le long des berges de l'Oise entre le pont de l'Isle Adam et l'écluse de Parmain.
- 3) Quel est l'autre nom qui désigne les maîtres de pont ? Les compagnons d'arches.
- 4) Qu'est-ce que la batellerie ? La batellerie désigne le transport de marchandises sur bateaux par voie fluviale.



## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



### MUAY THAI BOXING

Nous vous accueillons dans une ambiance familiale où nous vous proposons de vous échapper ainsi que de vous vider du surplus quotidien en pratiquant le Muay Thai/ Kun Khmer.

Tous les niveaux sont acceptés du débutant au confirmé ainsi que les loisirs et les compétiteurs. Des techniques ancestrales et traditionnelles vous seront enseignées par des entraîneurs qualifiés et passionnés.

#### La saison 2019/2020 fut excellente avec :

- un stage de perfectionnement en Thaïlande organisé par les entraîneurs du club
- 4 diplômes d'entraîneur supplémentaires acquis
- 1 vainqueur de la coupe de France en format amateur.

#### Les horaires :

- Lundi 17h/18h (éducatif) 18h/20h (loisirs)
- Jeudi 20h/22h (loisirs)
- Samedi 17h/19h (loisirs)

**Adresse :** gymnase Alain Colas, rue des Coutures

Facebook : Muay Thai Boxing Parmain

Tél. entraîneur : 06 48 36 15 87

*Alexis Patin*

### CAFÉ ASSOCIATIF « LA CABANE »



vous souhaite une magnifique année 2021, sous le signe de la résilience mais aussi de l'espérance !

Comme pour tout à chacun, nos portes sont encore fermées...

Mais! Nous sommes dans les Starting-Blocks, prêts à rouvrir, dès que nous en aurons la possibilité, probablement en extérieur pour commencer.

#### Service maintenu pendant le couvre-feu :

Commande en ligne sur [lafourmilier95.com](http://lafourmilier95.com) de paniers bio de producteurs locaux avant le lundi soir 19h et à retirer à la Cabane le vendredi de 17h à 17h45.

#### A noter :

Vous pouvez continuer de nous soutenir en renouvelant votre adhésion individuelle annuelle à 10 €, sur [helloasso.com/associations/cafe-asso-la-cabane](http://helloasso.com/associations/cafe-asso-la-cabane)

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les temps sont bien durs pour les associations sportives et leurs adhérents, privés d'activités depuis près d'un an pour cause de virus plus coriace que prévu. Non, la GVIAP (Gymnastique Volontaire L'Isle-Adam Parmain) n'a pas disparu : le bureau est bel et bien présent pour faire face à ses obligations administratives. Il reste à l'écoute de tous les adhérents et les informe des décisions prises par la Fédération (FFEPGV) en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il tient à remercier tout particulièrement les animatrices, ainsi que la Fédération, qui proposent à distance des cours variés de gymnastique, d'étirements, de pilates, etc. Continuons donc à pratiquer quotidiennement une activité physique : c'est bénéfique pour le corps, mais aussi pour le moral.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « il y a une lumière au bout du tunnel, mais le tunnel est très long ». Faisons nôtre cet encouragement, même s'il est en demi-teinte, et souhaitons ardemment une embellie pour le printemps !

*Brigitte Seng pour le Bureau*



## AREJ

Après un premier confinement et un été presque normal, nous avons pu organiser comme d'habitude notre exposition d'automne à la salle Louis Lemaire, même si par précaution nous n'avons pas fait notre vernissage si couru les années passées.

Cette année le thème en était « ombre et lumière » et l'invitée d'honneur Dominique Forrière, peintre auvernoise.

Autour d'elle, une vingtaine de peintres ont illustré de manière très diverse le thème. Aquarelles, gravures, acrylique, sculptures ..., que de techniques différentes !

Comme chaque année, nous avons décerné le Prix du Public. C'est Jean-Marie Payen qui a été plébiscité par les visiteurs pour son aquarelle « brume sur le chemin ». Deux mentions spéciales ont été attribuées à André Sallon pour ses « casiers en bois » et à Robert Rongier pour « la peluche du chaos ».

Enfin, ce ne sont pas un tableau mais deux qui ont fait l'objet de notre tombola, Dominique Forrière nous ayant fait don de deux de ses œuvres.



Jean-Marie Payen, brume sur le chemin

par des adhérents ou par des peintres en remerciement de notre engagement pour la rénovation de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte.



André Sallon, les casiers de bois



Robert Rongier, la peluche du chaos

A notre grand regret nous avons dû annuler le concert de Gospel prévu le 13 décembre. Ce n'est que partie remise et nous le reprogrammons pour début décembre 2021 !

De même les visites mensuelles ont été momentanées annulées.

**Des dates sont prévues pour 2021 :**  
**7 mars, 11 avril, 2 mai et 6 juin.**

Mais il ne faut pas oublier que notre but depuis plus de 20 ans est la rénovation de l'église.

Donc pour ne pas déroger, nous avons entrepris en ce début d'année la réfection du grand mur intérieur qui entoure la porte principale de l'église ainsi que deux petits murs en milieu de nef. Pour information, ces murs font 7,50 m de haut. Au moment de la rédaction de cet article, le chantier est en cours. Pour cette réfection, l'association a pu engager un peu plus de 10 000 €, notamment grâce à trois entreprises mécènes.



Ensuite viendra sans doute la réfection des cadres de deux grands tableaux sur les conseils de Christian Olivereau, conservateur départemental des Antiquités et Objets d'art venu visiter l'église courant octobre pour procéder à l'inventaire des divers objets sous sa responsabilité.

Enfin en raison de la situation sanitaire, nous avons jugé préférable de ne pas réunir notre assemblée générale en présentiel mais de la faire par correspondance. Nous remercions nos adhérents de leur participation à distance !

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

### Notre site Internet :

<http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget, AREJ,  
24 rue du Moulin 95620 Parmain  
Tél : 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50

[arej2@wanadoo.fr](mailto:arej2@wanadoo.fr)

Visite sur également rendez-vous.



## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



# La Pépinière du Pré



Le 116<sup>ème</sup> recueil de La Pépinière du Pré écrit et illustré par des auteurs en herbe, paraît à Parmain à la veille des vacances de Noël

“L'idée de ce livre est née de l'envie de mêler les Journées de l'Arbre, prévues du 10 au 18 octobre par la ville de Parmain et présentées à La Pépinière du Pré par Martine Desry

- adjointe aux Affaires culturelles -, aux livres, à l'écriture, à la poésie.

La célébration des Journées n'a pas pu se dérouler, mais les haïkus sur les arbres ont vu le jour sous l'impulsion d'une équipe pédagogique dynamique, Véronique Marchetti, enseignante des CM1/CM2 à l'école du Centre de Parmain, Annie Ondet, AESH, et de l'autrice Anne Desplanques.”

ils sont 25 auteurs en herbe de CM1-CM2 à avoir écrit et illustré. Nous nous sommes évertuées à finaliser ce projet pour que leur livre leur soit remis à la veille des vacances, ce dont ils nous ont remerciées, Anne Desplanques, autrice, et Mireille Mirej éditrice, en interprétant la chanson de Maxime Le Forestier “Comme un arbre dans la ville”.

La passion du Pré du Plain s'exprime à travers La Pépinière du Pré, association qui a pour but de réconcilier enfants, adolescents et adultes avec la lecture et l'écriture.

“Quoi de mieux que les haïkus, ces poèmes en trois vers qui relatent de manière intense une seconde d'éternité, une émotion instantanée, pour célébrer la nature et, en particulier, les arbres ?

Ceux de ce recueil prouvent une fois de plus que la valeur n'attend pas le nombre des années et qu'il n'y a pas besoin de quantité pour savourer la qualité des écrits d'auteurs en herbe bien inspirés.”

Mireille Mirej





Cette année 2021 ne commence pas sous les meilleurs auspices pour notre association, mais nous ne sommes pas les plus à plaindre.

Nous essayons à travers les méandres des différentes instructions, de maintenir diverses activités en "distanciel" en espérant que la situation s'améliore. Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur notre site internet afin de vous tenir au courant des changements qui peuvent intervenir.

Nous comprenons tout à fait que cette année restera mémorable pour tous, car à ce jour nous ne savons pas quand nous pourrions reprendre toutes nos activités. Le spectacle de fin d'année semble déjà compromis... quant à vos cotisations annuelles, déjà plus de 3 mois sans pratique pour certains... Nous allons donc voir avec le conseil d'administration la façon dont nous pouvons prévoir la rentrée de septembre en faisant un geste fort et accorder de grosses remises pour l'exercice 2021/2022 au prorata du nombre de mois sans activité.

Nos finances vont donc être mises à dure épreuve, mais avec les aides de l'État et de la ville de Parmain nous y arriverons.

En effet, nous avons signé avec la ville une nouvelle convention et je pense que nous allons pouvoir continuer à construire un partenariat très positif, comme cela existait depuis de nombreuses années.

Nous partageons nos salles avec de nombreuses associations parminoises, le collège des Coutures, les écoles, le SAJH (foyer d'accueil) et tous les Parminoises qui le souhaitent...

Dès que la pandémie sera derrière nous, nous aurons d'autres projets à finaliser et à engager.

Merci à tous nos adhérents pour leur compréhension et leur gentillesse.

Le CPCLC durant tous ces mois est resté et reste ouvert, Caroline a toujours été à votre écoute.

Tel : 01 34 69 60 14

Mail : [cpclc@wanadoo.fr](mailto:cpclc@wanadoo.fr)

Site : [www.cpclc.fr](http://www.cpclc.fr)

*Sylvie Aubert  
Présidente du CPCLC*





## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



### FOOT

Au forum des associations de septembre, nous avons rencontré beaucoup de jeunes filles désireuses de pratiquer le football ... Nous avons donc décidé de nous lancer dans l'aventure et pour la première fois de son existence le PAC a créé une section "Foot féminin".

Malgré la crise sanitaire, 10 joueuses de U9F à U13F nous ont rejoints, ce qui permet d'organiser des séances d'entraînement.

Interrogé, Pascal Huart, référent du PAC pour la section féminine nous explique : *"Si le fond de la séance est identique pour tous, l'entraînement féminin est adapté à l'âge des joueuses, aux distances et au temps d'exécution de l'exercice. Je suis très fier de mon groupe."*

*Malgré ces temps difficiles, le PAC est ouvert et souhaite de nouvelles adhésions, si des joueuses voulaient nous rejoindre, l'ajout de créneaux horaires serait envisageable. Actuellement elles s'entraînent le mercredi après-midi."*

Actuellement les joueurs de plus de 45 ans n'ont perdu aucun match et sont qualifiés pour les 1/4 de finale de la Coupe du Val d'Oise.

Les seniors (une nouvelle équipe de "jeunes") sont classés second de leur groupe, ils sont coachés par Léo et Julien âgés d'une vingtaine d'années ...

Cette année le club a offert un survêtement à tous ses adhérents.

Vous avez envie de taper dans le ballon, je vous donnerai tous les renseignements utiles pour rejoindre le PAC, n'hésitez pas à m'appeler au 06 60 14 66 64.

*Alain Wambecke,  
Président du PAC*





## PARMAIN CLASSIC

L'association Parmain Classic regroupe les passionnés de voitures anciennes de la région.

C'est un club multi-marques qui anime un véritable réseau d'amateurs d'anciennes, qui ont plaisir à se connaître, se rencontrer et à s'entraider.

L'association attache une grande importance aux rencontres avec le public, pour faire partager une passion et transmettre la connaissance de notre patrimoine commun. Chaque mois, le 4ème dimanche, Parmain Classic réunit les amateurs de voitures et motos anciennes de la région dans le parc du Château Conti, de 9h à 12h30.

Le public est invité, la visite est libre et ouverte à tout le monde.

### Contact :

Président : Bernard HAUWILLER - Tél : 06 89 86 56 13

Courriel : [bernard.hauwiller@gmail.com](mailto:bernard.hauwiller@gmail.com)

Site Internet : [http://parmain-classic.thibaud.fr/wordpress\\_f/](http://parmain-classic.thibaud.fr/wordpress_f/)



## CLUB PARMINOIS DU TEMPS DES LOISIRS

Dans un contexte sanitaire encore délicat notre association prépare activement le retour à une vie normale.

Nous nous sommes efforcés de maintenir le contact avec nos adhérents en particulier les plus vulnérables, soit par téléphone, soit par courriel.

Dans les prochains jours nous allons nous réunir à la salle Jean Sarment pour notre assemblée générale annuelle.

Bien entendu, nous respecterons toutes les précautions qui s'imposent.

Profitant de notre inactivité forcée nous avons, au sein du Conseil d'administration, réfléchi aux moyens de pérenniser nos activités existantes et d'en proposer de nouvelles à nos membres.

Pour le 1er semestre nous avons sélectionné quelques sorties dont 2 dans le Val de Loire (Beauval, Doué-la-Fontaine) et 1 sur la Côte d'Opale. Dans la seconde partie de l'année nous envisageons une sortie à l'Opéra de Paris ou dans un grand théâtre.

Nous avons également, pour septembre, un projet de voyage d'une semaine en France continentale ou en Corse.

Bien entendu, tous ces beaux projets sont intimement liés à la situation sanitaire et nous attendons le feu vert des autorités.

En ce qui concerne nos actions à Parmain, nous avons lancé une activité échecs (vidéo-conférence) animée par un professeur compétent.

Cette expérience nous tient particulièrement à cœur car elle est intergénérationnelle.

Faisons encore preuve d'un peu de patience et espérons que le printemps nous permettra d'entrevoir la fin de la longue période déprimante que nous subissons. Notre club est prêt à apporter à ses adhérents la bouffée d'air salubre que nous attendons tous.

Michel Frégnac, président du Club Parminoise du Temps des Loisirs

### Contact :

Michel Frégnacq

Tél : 06 59 89 20 86

Mail : [mfregnacq@gmail.com](mailto:mfregnacq@gmail.com)





## A PROPOS DE...

# CYCLOTOURISME

### Inauguration du premier parcours cyclotouriste de la Communauté de communes

Le samedi 3 octobre, de nombreux maires et élus de la CCVO3F et Chantal Villalard, conseillère départementale ont inauguré le premier parcours cyclotouriste de la Communauté de communes. Tous les participants sont partis de Méry-sur-Oise, pour rejoindre l'Isle-Adam en passant par Mériel et Parmain.

Le circuit complet, long de 28 km traverse notre commune.

Les pratiquants n'ont qu'à suivre les petits panneaux directionnels.

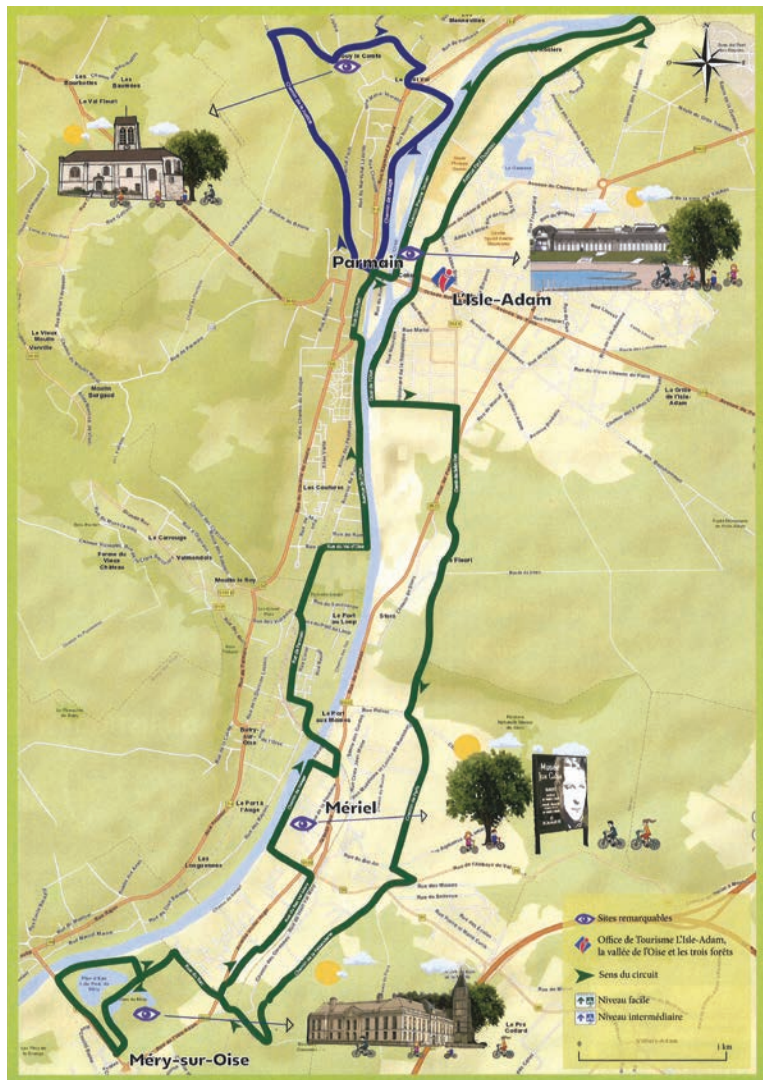
Bonne balade ...

Deux autres circuits vous seront proposés prochainement.



La carte de ce parcours est disponible dans le hall de la mairie et à l'office de tourisme de l'Isle-Adam, la vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

*François Kisling  
Adjoint au maire  
Communication - Développement numérique  
Vie des quartiers*





# DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE : FERMETURE POUR TRAVAUX



Des travaux d'aménagement ont lieu à la déchetterie de Viarmes depuis novembre, ils devraient être terminés fin mars.

Viendra alors le tour de la déchetterie de Champagne-sur Oise à partir du mois d'avril, pour une durée de 4 mois.

**LA DÉCHETTERIE DE VIARMES SERA À LA DISPOSITION DE TOUS À PARTIR DE CETTE PÉRIODE.**

La procédure de collecte des encombrants reste inchangée. Les services de TRI-OR se déplacent après rendez-vous téléphonique.

## UN NOUVEAU BADGE POUR VOTRE DÉCHETTERIE

Dans le cadre des travaux de réaménagement de vos déchetteries, tous les badges d'accès vont être renouvelés.

Où trouver le formulaire de demande de badge :

- Je le télécharge TRI-OR : [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr) ou sur le site de ma mairie
- Je le demande au gardien de ma déchetterie, au syndicat TRI-OR à Champagne-sur-Oise ou à l'accueil de ma mairie.



## STOP PUB

**Marre** de ces centaines de prospectus qui inondent votre **boîte aux lettres** tout au long de l'année.

Refuser de recevoir des publicités dans sa **boîte aux lettres**, c'est en moyenne 40 kg de **papier** évités par ménage.

Il existe une solution simple : **poser un autocollant STOP PUB.**

Cet autocollant est disponible dans le hall d'accueil de votre mairie.

En application des art. **R634-2 du code pénal et L541-15-15 (et suivants) du code de l'environnement**, il est désormais interdit de :

- déposer des publicités, échantillons ou flyers d'informations commerciales dans une boîte aux lettres qui dispose d'un STOP PUB,
- déposer des publicités en libre service dans un hall de résidence ou au-dessus d'un bloc de boîtes aux lettres,

- déposer des imprimés publicitaires sur les véhicules . Ce type d'infraction est puni d'une contravention de 5ème classe, ce qui correspond à une amende de 1500 euros et 3000 euros en cas de récidive.

De plus, cette amende peut être multipliée par 5 si l'infraction est commise par une personne morale (société, organisme, professionnel indépendant, etc.) comme le précise l'art. 131-38 du code pénal.





## ▲ A PROPOS DE...

# INTERGÉNÉRATIONNEL À PARMAIN

Monsieur le maire m'ayant confié la tâche de référent intergénérationnel, je vous propose ici une esquisse de présentation de ce domaine.

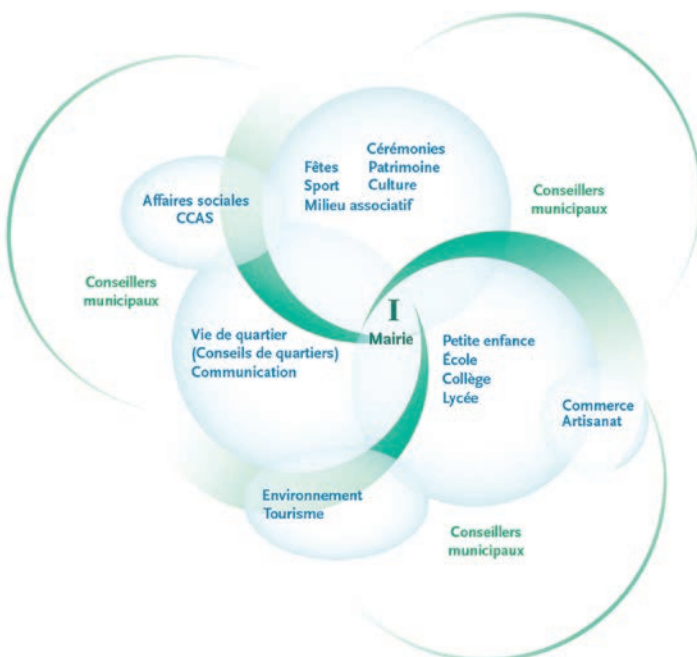
Partant de cette lapalissade qui affirme que l'intergénérationnel concerne les relations entre les générations, notre projet consiste à réaffirmer cette dimension essentielle du vivre-ensemble dans une société qui, progressivement, sans que l'on en prenne toujours bien la mesure, classe, sépare, voire isole des groupes de citoyens.

L'intergénérationnel se veut vecteur d'une société plus inclusive ; terme actuel qui permet de mettre l'accent sur la volonté de réintégrer dans la société avec une place plus digne des personnes qui se sont trouvées précédemment mises de côté..

L'intergénérationnel repose sur les valeurs de respect, de fraternité, de partage, et la pratique de contacts, de mises en relations, d'échanges de savoirs et d'expériences de vie différentes.

Il vise à favoriser le développement du lien social, là où il serait manquant ou abîmé, et à le maintenir là où il est existant. Inutile d'ajouter que ces interactions entre générations sont encore plus nécessaires en temps de pandémie, tel que nous le vivons actuellement.

### Schéma illustratif



Où nous percevons que l'intergénérationnel n'est pas à situer dans une case ;

il se situe plutôt dans la façon de nouer des liens entre les générations dans tous les domaines où cela a du sens, soit dans le maillage des projets qui participent du lien social.

Évidemment, il convient de trouver des outils réels pour que les valeurs propres à l'intergénérationnel puissent s'exercer, en rapport avec les aspirations des Parminois. (Ces dernières ont été relevées lors de la campagne municipale, et à l'occasion d'un questionnaire remis à nos aînés lors de la remise des colis de Noël).

### Les activités propices à l'intergénérationnel sont nombreuses. Citons-en quelques-unes :

- le jardinage, la cuisine, le bricolage, les promenades,
- la musique, la danse, la culture,
- l'aide aux devoirs, l'informatique,
- les récits de transmission (tranches de vie, les métiers d'avant et leur évolution, etc...),
- le sport, les loisirs, le modélisme, les jeux de société, etc...

### L'existant :

Rappelons qu'il existe déjà un grand nombre d'associations qui œuvrent en ce sens, à Parmain et à proximité. Associations caritatives, clubs, associations sportives, chorales, etc...

### Applications existantes sur internet :

Bon nombre d'applications existent qui peuvent mettre en lien des personnes. Ainsi :

- Deux minutes ensemble : jeux.
- Ernesti : cohabitation d'un étudiant chez une personne âgée.
- Les talents d'Alphonse : savoirs partagés.
- Les amis d'Hubert : loisirs à domicile ou en extérieur.
- Parlapapi (son nom a le mérite d'être clair).
- Silver in touch : aides à domicile par les plus jeunes.
- Snap Miam : échange repas/relation.
- Toit et Moi: cohabitation intergénérationnelle entre retraités et Erasmus, via la CNAV.
- Geekzie : aide à l'informatique.
- Famileo : gazette.
- Tous en tandem.

Etc... Il y a énormément d'applications qui peuvent apporter idées et solutions à des personnes ouvertes et curieuses de découvrir tout ce qui existe dans ce domaine. Mais là, il s'agit surtout d'initiatives individuelles, qui, finalement sont peu du ressort d'une mairie.





### Propositions sur lesquelles nous sommes en préparation :

1- création d'un triathlon à Parmain en Juin : course par équipes de trois personnes, une personne mineure, une personne handicapée et une personne adulte, se relayant sur trois disciplines : course à pied, exercices d'adresse motrice sur stade, et course à vélo.

2- Création d'un tutorat intergénérationnel à Parmain, mettant en lien des jeunes et des aînés pour un échanges de services et de compétences (transport pour les activités sportives, associatives ou culturelles, aides aux devoirs, à l'informatique, aides aux courses, temps partagés, jeux de société) etc...

### Conclusion :

Ceci est une présentation non exhaustive et toute personnelle, qui vise à insuffler une réflexion, à sensibiliser davantage notre équipe municipale à un aspect essentiel de nos vies.

La pandémie liée au Covid, en attaquant la santé physique et psychique de nos concitoyens et notre système économique, a largement mis en exergue la fondamentale nécessité de ces liens primordiaux aux autres.

Nul n'ayant le monopole de cette réflexion, j'invite chaque personne, association intéressée, chaque membre du conseil municipal à proposer des idées et à apporter sa contribution à la mise en place d'actions de proximité, qui iraient dans le (bon) sens d'une solidarité intergénérationnelle de proximité et de qualité.

Je veillerai à les centraliser dans le but de les rapporter au débat dans les commissions appropriées.

A cet effet, laissez vos messages sur mon mail : [jeanlucjolit95@gmail.com](mailto:jeanlucjolit95@gmail.com)

*Jean-Luc Jolit,  
Conseiller municipal  
Référént intergénérationnel*

## CONSERVATOIRE DE PERSAN ANTENNE DE PARMAIN



Malgré les conditions difficiles ne permettant pas d'ouvrir nos classes de cours de musique comme à l'ordinaire, Marilyn Matthès, responsable des antennes pour le CRC et l'équipe des professeurs ont développé des trésors d'organisation et d'adaptabilité pour que tous les élèves puissent suivre leurs cours le plus régulièrement possible, in situ (quand possible) et par YouTube.

Du fait des décisions gouvernementales et des précisions apportées par la préfecture du Val-d'Oise, les élèves mineurs ont pu de nouveau bénéficier des cours au conservatoire en présentiel après 18h et reprendre le chant choral du moment que les règles sanitaires et les gestes barrières sont respectés.

A ce jour, seuls les élèves adultes sont toujours interdits au sein des établissements. Les cours en visio se poursuivent donc pour eux.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il existe une structure d'éveil musical pour les tout-petits.

Actuellement, elle ne fonctionne que pour un enfant. Pensez à y inscrire vos petits bouts  
Renseignements et inscriptions au 01 39 37 46 86.

Le Conservatoire de Persan a mis en place une chaîne YouTube pour vous présenter des petits concerts.







## NAISSANCES

Le 12 septembre 2020 : Hasna Sebbani  
 Le 28 septembre 2020 : Jennessy Romain  
 Le 12 octobre 2020 : Manel Arejda  
 Le 30 octobre 2020 : Léo Hashemi Bretin  
 Le 20 décembre 2020 : Jessie Mahé Bordes



## MARIAGES

Le 10 octobre 2020 : Damien Pierron et Emiline Ribeiro  
 Le 24 octobre 2020 : Mireille Lecareux et Cyril Harsant



## DÉCÈS

Le 12 septembre 2020 : Pierre Satiat  
 Le 6 octobre 2020 : Anne-Marie Siau  
 Le 8 octobre 2020 : Elfriede Weiss  
 Le 10 octobre 2020 : Maurice Didelot  
 Le 13 octobre 2020 : Paul Duglé  
 Le 18 octobre 2020 : Maurice Dumont  
 Le 26 octobre 2020 : Ginette Target veuve Pradines  
 Le 27 octobre 2020 : Véronique Biscay veuve de Gisors  
 Le 28 octobre 2020 : Jacqueline Deneux épouse Godin  
 Le 21 octobre 2020 : Simonne Dupre  
 Le 31 octobre 2020 : Gabriel Loubes

Le 31 octobre 2020 : Hélène Carel  
 Le 2 novembre 2020 : André Gaty  
 Le 8 novembre 2020 : Renée Moreau veuve Lévy  
 Le 14 novembre 2020 : Marcel Millerat  
 Le 17 novembre 2020 : Jean Marczak  
 Le 19 novembre 2020 : Louis Massot  
 Le 22 novembre 2020 : Arlette Tourrenc veuve Pailhès  
 Le 27 novembre 2020 : Andrée Tolle veuve Petit  
 Le 30 novembre 2020 : Andrée Legris veuve Vespierre  
 Le 24 novembre 2020 : Guy Feuvrier  
 Le 10 décembre 2020 : Nicole Vilatte  
 Le 19 décembre 2020 : Sylvain Charroy  
 Le 3 janvier 2021 : Jean Fougeroux  
 Le 11 janvier 2021 : Marie-Thérèse Bocquillon épouse Mahieux  
 Le 15 janvier 2021 : Pascal Daouya

### PERMIS DE CONSTRUIRE

#### • PC 095 480 20 O 1009

M. Loukili Nabil  
 46 avenue de Paris Lot 2  
 Construction d'une maison individuelle  
 Arrêté positif le 01/07/2020

#### • PC 095 480 20 O 1010

M. Rodriguez Franck  
 14 rue du Maréchal Lyautey  
 Réfection toiture-clôture-modification  
 façades  
 Arrêté positif le 21/08/2020

#### • PC 095 480 20 O 1011

M. Cochet et Mme Robert  
 15-17 rue des Chantereines  
 Extension RDC  
 Arrêté positif le 29/07/2020

#### • PC 095 480 20 O 1015

M. Codreanu Dorinel  
 1 rue de la Paix  
 Construction d'une maison individuelle  
 Arrêté positif le 10/12/2020

#### • PC 095 480 20 O 1018

M. Baille Alexandre  
 30 rue du Maréchal Joffre  
 Construction d'un carport  
 Arrêté positif le 10/12/2020

#### • DP 095 480 20 O 3035

Mme Dentz Julie  
 2/2 A rue du Président Wilson  
 Construction d'un mur en limite  
 Arrêté positif le 10/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3036

Sci K.L. F.R.  
 30 rue de Parmain  
 Modification de clôture  
 Arrêté positif le 10/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3037

INVESTISS FRANCE  
 100 rue du Maréchal Foch  
 Division en vue de construire  
 Arrêté positif le 04/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3040

M. Mme Coquerel Nicolas  
 59 Vieux Chemin Potager  
 Construction d'une véranda  
 Arrêté positif le 15/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3041

M. Bettach Medhi  
 20 rue Albert 1er  
 Création châssis toit  
 Arrêté positif le 15/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3042 M. Carvalho

Carlos  
 10 bis rue du Moulin  
 Construction d'une extension bois  
 Arrêté positif le 28/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3044

M. Da Costa Catarino  
 135 rue du Maréchal Foch  
 Modification d'un abri de jardin  
 Arrêté positif le 29/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3045

M. Blanchard Michel  
 22 rue de Persan  
 Remplacement de la toiture  
 Arrêté positif le 29/07/2020

#### • DP 095 480 20 O 3047

Mme Pham Levan Suu  
 2 rue Vincent Van Gogh  
 Création fenêtre de toit  
 Arrêté positif le 22/10/2020

#### • DP 095 480 20 O 3048

Mme Kelada Laurence  
 7 bis Allée de l'Aspirant Bouvier  
 Remplacement fenêtre-suppression  
 volet  
 Arrêté positif le 08/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3049

M. Massias Jean-Michel  
 33 rue du Maréchal Foch  
 Changement de la clôture  
 Arrêté positif le 27/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3050

Mme Courmont Sabine  
 143 rue du Maréchal Foch  
 Rénovation toiture  
 Arrêté positif le 27/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3051

M. De Baker Olivier  
 25 bis rue du Maréchal Lyautey  
 Création d'une piscine enterrée  
 Arrêté positif le 27/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3052

M. Sarrouy Marc  
 39 rue des Chantereines  
 Pose vélux et combles  
 Arrêté positif le 27/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3053

M. Mme Duclos Alexandre  
 71 rue du Maréchal Foch  
 Changement de destination  
 Arrêté positif le 27/08/2020

#### • DP 095 480 20 O 3055

M. Mme Guilbert Philippe  
 4 bis allée de l'Aspirant Bouvier  
 Création d'une véranda  
 Arrêté positif le 02/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3057

Cabinet Jeanson et Planque  
 79 rue du Maréchal Joffre  
 Division de parcelles  
 Arrêté positif le 02/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3058

M. Mille Dominique  
 30 square de Bourgogne  
 Changement porte d'entrée  
 Arrêté positif le 08/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3060

M. Lesuisse Yannick  
 2 rue du Général de Gaulle  
 Changement de portail  
 Arrêté positif le 08/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3061

Scp Brier-Deutsch  
 28 rue du Val d'Oise  
 Division en vue de construire  
 Arrêté positif le 04/09/2020

#### • DP 095 480 20 O 3063

Copropriétaires du 1 Bis rue de Nesles  
 1 bis rue de Nesles  
 Ravalement des façades  
 Arrêté positif le 21/09/2020

### DECLARATIONS PREALABLES

#### DP 095 480 20 O 3033

M. Mme Helie Philippe 12 rue du  
 Maréchal Foch Création d'une  
 piscine enterrée extérieure  
 Arrêté positif le 28/07/2020



**Groupe d'élus(es) de l'opposition  
Parmain Jouy-le-Comte l'expérience  
à vos côtés**

A l'heure de la rédaction de cette tribune (22 janvier), il est encore temps de présenter nos vœux à tous nos concitoyens.

L'équipe « Pour Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés » (5 élus et 24 en attente) formule le vœu que cette année soit moins chaotique que la précédente, que tous les foyers parminois ne connaissent pas de difficultés tant personnelles que professionnelles. Qu'une bonne santé règne partout. Cette année 2021 ne marque pas beaucoup de changements dans la manière dont nous sommes traités par l'équipe municipale en place. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne sommes quasiment jamais associés voire même informés de ce qui est décidé en mairie.

Nous continuons à siéger dans les instances municipales du moins quand nous en sommes informés.

En effet, nous ne sommes pas systématiquement mis au courant de la tenue des commissions qui se tiennent sauf bien sûr si nous en faisons partie. C'est fort regrettable car comment assister à une commission en « auditeur libre » si nous ne sommes pas informés de sa tenue ? D'autre part, nous sommes de temps à autre dans l'attente des comptes-rendus de commission.

A ce jour, aucune commission d'urbanisme n'a été réunie alors que la campagne électorale s'est largement jouée sur ce terrain.

Bref, la démocratie en prend un coup. Un nouveau prestataire de la restauration scolaire a été choisi depuis le 1er janvier. Aucune information officielle ne nous a été donnée. Le critère de choix semble avoir été le prix.

Louable intention certes mais cela est au détriment de ce qui se passe dans l'assiette ! le prestataire choisi met par exemple 1,32 € de denrées dans l'assiette des maternelles alors que le sortant (qui donnait totale satisfaction) proposait 1,685 €.

Plusieurs seniors qui reçoivent les repas à domicile sont mécontents depuis le début de l'année : quantités et surtout qualité en baisse alors que le tarif est plus élevé.

Nous avons alerté le maire sur ces problèmes, espérons qu'une solution sera apportée à ces problèmes.

Nous voulons bien être une « opposition constructive », encore faut-il que nous en ayons les moyens.

Concertation, information où êtes-vous ?

**Parmain plus Vous !**

Chères Parminoises, chers Parminois ;

Tout d'abord l'ensemble de l'équipe de « Parmain plus Vous » se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette année 2021. En ces temps d'inquiétudes, nous vous souhaitons la santé, bien sûr, et que la crise actuelle vous épargne sur le plan professionnel mais aussi et simplement de votre bien-être, vous, votre famille et vos proches.

Pour notre belle ville, nous formons des vœux de solidarité et de vivre-ensemble. Les débuts de la nouvelle mandature nous laissent toujours sur notre faim. Même si nous voulons bien croire que la période actuelle et la prise en main d'un héritage peu évident peuvent excuser certains retards pris, nous regrettons les choix des priorités dans les actions et la communication de ces débuts : on parle bien plus de vidéo protection que de lancer un plan d'urgence associatif pour accompagner les individus et les familles en ces temps difficiles, par exemple.

Plus largement, c'est l'opacité des réflexions et décisions prises (PLU, implantation des logements sociaux...) qui nous déçoit : les commissions de travail n'ont que peu de retour sur les décisions finalement prises, les Conseils Municipaux demeurent encore et toujours des moments où la parole du Maire monopolise l'essentiel de la séance et non le lieu de présentation, par ses différents membres, de l'avancée des travaux et des choix cruciaux à venir. Nous verrons si les prochaines réunions de quartier permettront de contrebalancer cet aspect descendant du fonctionnement municipal.

Souhaitons donc que l'année qui s'ouvre soit celle de la solidarité, du vivre-ensemble et d'une véritable démocratie participative dans notre belle ville.

Sébastien Guérineau

**La majorité municipale**

La victimisation, comme tendance à l'apitoiement sur les conditions d'exercice de son mandat, est l'une des difficultés les plus importantes que nous puissions affronter en tant qu'élus.

Quand survient l'obstacle, ou plus encore l'échec, entraînant remise en question et prise de conscience de nos limites, la tentation est grande d'adopter un point de vue négatif, appuyé sur un certain degré de pessimisme voire de mauvaise foi.

L'échec, notamment, affecte durablement notre état d'esprit ; c'est indéniable.

Mais alors que certaines personnes en tirent une source de motivation, un moyen de rebondir de façon positive, d'autres sombrent dans le déni, cherchent les responsabilités ailleurs et finissent par se fermer à l'essentiel.

Cette réaction est assez ordinaire.

La victimisation sert alors de subterfuge pour masquer l'existence de ses propres incapacités et devient largement néfaste au moment où l'on doit tirer des enseignements de l'expérience malheureuse.

Pire, il semblerait que la victimisation soit addictive, qu'elle permette de se trouver régulièrement des excuses pour justifier des carences, même involontaires.

Parce que notre équipe municipale estime qu'il serait indécent de chercher à faire pleurer dans les chaumières alors que les Parminois vivent dans un contexte des plus moroses et parce que nous sommes convaincus que le bon esprit doit prévaloir, nous restons résolument tournés vers ce qui rassemble :

Depuis le début de cette mandature, au cours des quatre séances du Conseil municipal, plus de 77% des décisions ou délibérations (34 sur un total de 44) proposées au vote ont été validées à l'unanimité y compris donc par les deux groupes d'opposition aux politiques si distantes...

Il ne s'agit là ni d'un jugement de valeur, ni d'interprétation des faits, mais d'une simple réalité chiffrée et loin d'être anodine...



# AGENDA

Agenda régulièrement mis à jour sur le site de la ville

Pensez à vous inscrire à la newsletter : [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)

## MARS

• **DIMANCHE 7 MARS**  
**VISITE DE L'ÉGLISE** de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• **SAMEDI 20 MARS**  
**OUVERTURE DU MARCHÉ DE PLEIN AIR**, place de la mairie. 8h à 13h  
Ce marché se tiendra tous les samedis matin

• **DIMANCHE 21 MARS**  
**JOURNÉE DE LA PROPRETÉ** à Parmain  
Rendez-vous à 9h30 à la mairie



• **SAMEDI 27 MARS**  
**RENCONTRE DE QUARTIER** – secteur Centre / Port de Jouy  
Rendez-vous place de la mairie 14h à 16h

## AVRIL

• **9,10 ET 11 AVRIL**  
**SALON** de l'artisanat d'art et des savoir-faire.  
Salle Louis Lemaire

• **SAMEDI 10 AVRIL**  
**CHASSE AUX ŒUFS** de Pâques 10h30 (réservée aux enfants Parminoïses scolarisés (maternelle et primaire)

• **DIMANCHE 11 AVRIL**  
**VISITE DE L'ÉGLISE** de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

## MAI

• **DIMANCHE 2 MAI**  
**VISITE DE L'ÉGLISE** de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• **SAMEDI 8 MAI**  
**COMMÉMORATION** de la Victoire 1945

• **SAMEDI 8 MAI**  
**RANDONNÉE HISTORIQUE** de 5 km  
« De Parmain à Jouy-le-Comte » : Départ de la gare de Parmain à 14h

• **VENDREDI 28 MAI**  
**FÊTE** des voisins

• **SAMEDI 29 MAI**  
**PARMAIN EN FÊTE** : Jeux, manèges, structures gonflables.  
10h à 18h - Allée des Peupliers

• **DIMANCHE 30 MAI**  
**DIMANCHE GOURMAND**  
Place de la mairie – 8 h à 13h

## JUIN

• **SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 JUIN**  
**KUSTOM FESTIVAL & TATTOO**  
allée des Peupliers



• **DIMANCHE 6 JUIN**  
**VISITE DE L'ÉGLISE** de Jouy-le-Comte de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• **SAMEDI 12 JUIN**  
Randonnée touristique « La boucle des trois clochers ». Départ de la gare de Parmain à 9h



• **DIMANCHE 13 ET 20 JUIN**  
**ELECTIONS** régionales et départementales

• **LUNDI 21 JUIN**  
**FÊTE DE LA MUSIQUE** - Place de la mairie à partir de 17h30 et jusqu'à minuit

• **SAMEDI 26 JUIN**  
**FÊTE DE FIN D'ANNÉE** du CPCLC à 20h à la salle Jean Sarment

• **DIMANCHE 27 JUIN**  
**BROCANTE** organisée par le COS